

Dans l'intérêt de la CE



La nouvelle Commission des Communautés européennes, présidée par M. Gaston Thorn, est la première à se présenter devant le Parlement européen tel qu'il a été élu au suffrage universel. Cette circonstance a donné l'occasion au Président Thorn de tenir un discours à haute teneur politique. Il a fait appel à la pacification institutionnelle et souligné les positions qu'il souhaitait que prenne la Commission dans ce débat : la recherche de l'**efficacité** compte tenu des disponibilités matérielles existantes, la **solidarité** et offrir aux Européens une plus grande **sécurité**. Il développait l'explication de cette position dans ces termes :

« La Commission n'a nullement le souhait de se substituer au Conseil et au Parlement dans leurs attributions respectives. Ce que nous souhaitons, c'est que le Conseil décide, je dis bien décide, dans le rôle législatif que les traités lui ont donné. Qu'il décide rapidement, de manière responsable et surtout cohérente. Mais qu'il décide sur des propositions de la Commission, propositions élaborées par des fonctionnaires dont il m'apparaît hautement nécessaire qu'ils demeurent indépendants dans l'accomplissement de leurs tâches. A ce sujet, la Commission que je préside ne transmettra plus au Conseil, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, des propositions de compromis, édulcorées en fonction des exigences des experts nationaux, au point de ne plus rien avoir en commun avec les idées initiales de la Commission. L'objectif du Collège, et je m'en porte garant, sera à l'avenir de formuler des propositions qui tiendront compte uniquement des intérêts de la Communauté, de toute la Communauté et sur lesquelles la Commission engagera sa responsabilité. Je le souligne une nouvelle fois, la nouvelle Commission n'attendra pas, soit l'autorisation, soit la requête des Etats membres, pour préparer telle ou telle proposition.

Du Parlement élu au suffrage universel, votre serviteur ainsi que tous les commissaires, dont onze membres sur quatorze ont été parlementaires et membres de gouvernement, attendent beaucoup. »

Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec L. Radoux
- 4 Professeur Prigogine, prix Nobel de chimie
- 5 Le Fonds Social en Belgique
- 6 - 7 Entretien avec B. Croux
- 8 Publication - Visites au Bureau
- Divers

Question de confiance

A la lecture des résultats de l'Eurobaromètre d'automne 1980 concernant la confiance mutuelle entre les peuples européens, deux expressions de la sagesse populaire viennent à l'esprit : « On taquine celui qu'on aime » et « Inconnu est mal aimé ».

Il y a deux peuples dans la Communauté que les Belges ne semblent pas connaître : les Danois et les Irlandais. D'autre part, mieux on se connaît moins on se méfie. Ainsi les citoyens des six pays fondateurs de la Communauté se font de plus en plus confiance. On se connaît mieux donc on s'apprécie plus. Même les Italiens qui recueillent le plus de méfiance améliorent progressivement leur score.

En écoutant les voisins du Sud et du Nord raconter leurs « histoires belges », on pourrait s'attendre à une certaine rancoeur de la part des Belges. Rien de tout cela. Dans les indices de confiance (calculés d'après une formule de Merritt et Puchala), les Néerlandais recueillent auprès des Belges le chiffre le plus élevé, 0.82

(exception faite pour les Danois qui recueillent d'après cette formule 0.88, mais 43 % des Belges interrogés n'ont pas de réponse quant au degré de confiance à l'égard des Danois — à comparer avec les 48 % de sans réponse en ce qui concerne les Irlandais). Et qui suit de près les Néerlandais ? Bien évidemment les Français, avec un indice de 0.74. Ce qui est étonnant c'est que les Allemands ne recueillent que 0.44 tandis que les Britanniques atteignent un score de 0.60 (pourtant 33 % des Belges ne répondent pas à la question concernant les Britanniques contre seulement 12 % de non-réponses à la question sur les Allemands).

Un amour mal récompensé est celui des Luxembourgeois. Bien que les Belges partagent avec les Danois le score le plus élevé auprès des Luxembourgeois 0.90, ces premiers ne le rendent pas, les Luxembourgeois n'atteignent que l'indice 0.39 auprès des Belges.

Parmi l'ensemble des peuples européens, les Belges se trouvent à une place honorable au « hit-parade » de la confiance mutuelle, comme vous pouvez le constater en consultant le tableau ci-dessous.

Une autre réflexion qu'on serait tenté de faire serait de démarquer le Nord et le Sud : les trois pays venant en queue du classement sont des pays méditerranéens.

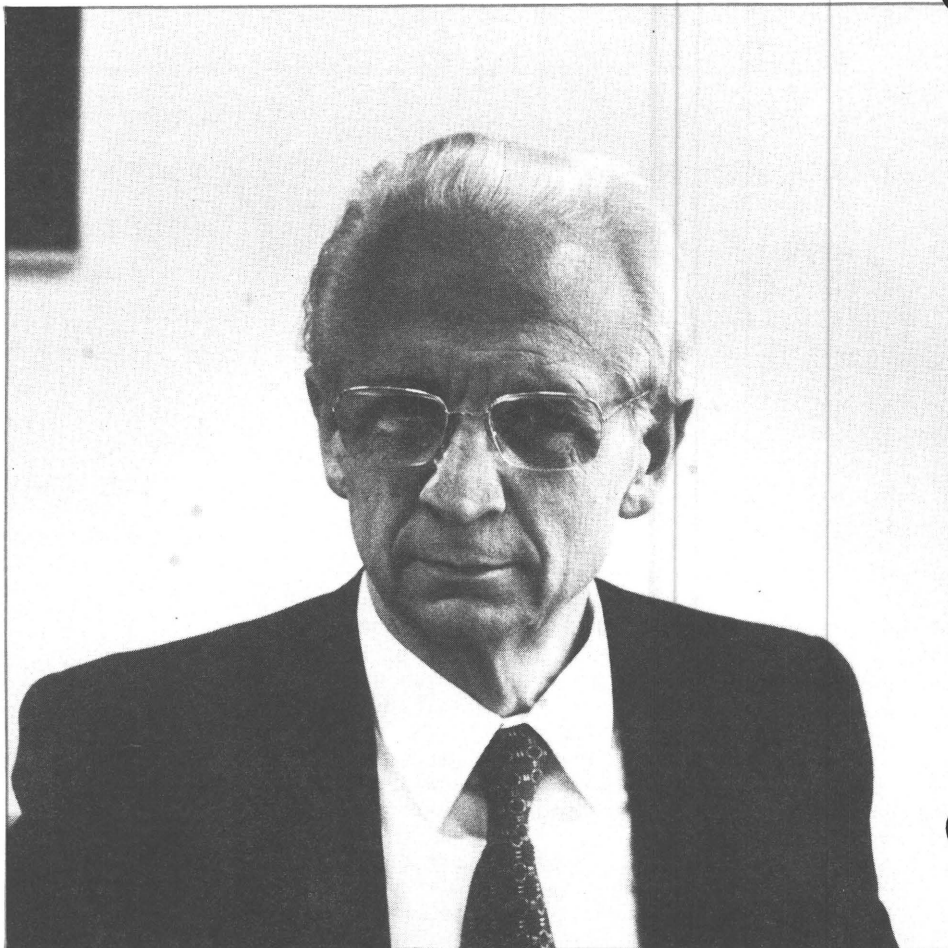
La confiance envers les peuples
autre que le sien

| | Grande con- fiance | Assez con- fiance | Pas tel- lement con- fiance | Pas du tout con- fiance | Sans répon- se | Total | Indice |
|----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------|-------|--------|
| Danois | 17 % | 42 % | 10 % | 3 % | 28 % | 100 % | 0.63 |
| Luxembourgeois | 15 | 42 | 11 | 3 | 29 | 100 | 0.61 |
| Néerlandais | 19 | 44 | 12 | 4 | 21 | 100 | 0.59 |
| Belges | 14 | 47 | 14 | 4 | 21 | 100 | 0.54 |
| Allemands | 18 | 43 | 17 | 11 | 11 | 100 | 0.34 |
| Britanniques | 13 | 47 | 22 | 8 | 10 | 100 | 0.32 |
| Irlandais | 10 | 35 | 19 | 10 | 26 | 100 | 0.17 |
| Français | 13 | 40 | 23 | 13 | 11 | 100 | 0.15 |
| Grecs | 6 | 32 | 24 | 11 | 27 | 100 | 0.02 |
| Italiens | 5 | 32 | 31 | 18 | 14 | 100 | 0.24 |

Les Belges au Parlement européen

Lucien Radoux :

« Ce Parlement use de façon frénétique des pouvoirs qu'il possède »



EURinfo : Vous siégez depuis 1962 au PE. Quels changements y avez-vous constaté depuis son élection directe ?

Lucien Radoux : Depuis l'élection directe, l'activité du PE est devenue plus intense. C'est un parlement qui ne compte plus qu'une cinquantaine de parlementaires exerçant un mandat dans leur parlement national. Ses membres ont eu tendance, tout au moins dans les premiers temps, à parler de tout ce qu'ils estimaient devoir dire de l'Europe, mais aussi du monde entier.

Il y eut ainsi une impression de cafouillis dans les ordres du jour, phénomène qui n'a pas complètement disparu. Mais on parvient presque toujours à ses fins car on travaille beaucoup. Le rythme de travail de ce parlement ne serait pas supportable par un parlement national. C'est un parlement qui a conscience de n'avoir que peu de pouvoirs mais qui use de façon frénétique de ceux qu'il possède.

Ses rapports avec le Conseil de ministres, organe exécutif de la CE, ne sont pas satisfaisants, la « machine » ne fonctionne pas bien. C'est bien sûr là où le PE a des pouvoirs réels que les causes de conflit avec le Conseil sont le plus grand.

LUCIEN RADOUX (PS)

59 ans (né le 18 juillet 1921 à Bruxelles).

Marié, 2 enfants.

De 1958 à 1977, membre socialiste de la Chambre des Représentants.

Depuis 1962, délégué au Parlement européen. Membre de l'association parlementaire mixte de l'association CEE-Grèce.

Vice-président de la commission des affaires politiques. Membre de la commis-

sion des budgets et de la commission des relations économiques extérieures.

1958 - 1976 : Conseiller communal de Ruisbroeck.

1965 - 1971 : Echevin de Ruisbroeck. Membre du Bureau de l'Union des Partis Socialistes de la CE.

Président du Mouvement Socialiste Européen.

Depuis avril 1977, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Membre de la commission des relations économiques extérieures du PE élu en juin 1979.

C'est le cas de toute la matière budgétaire.

Il est franchement mauvais pour les institutions communautaires que des conflits répétés caractérisent les relations entre ces deux rouages des institutions européennes. Matières budgétaires et moyens de conduire la politique agricole commune sont les deux éléments saillants du contentieux institutionnel qui doivent faire l'objet d'une solution non pas

dans les années, mais dans les mois qui viennent, sinon nous courrons de grands risques d'affaiblissement de la CEE quant à sa contribution à l'offensive contre la crise sociale et économique.

EI : Parlementaire européen originaire de Bruxelles, comment expliquez-vous les actions de la CE à vos électeurs ?

L. R. : J'essaie d'exposer clairement les raisons pour lesquelles dans le monde contemporain l'Europe est nécessaire à

son équilibre, quels sont les avantages pour une capitale d'être également le lieu de travail d'institutions internationales. Cette cohabitation de centres nationaux et internationaux de la fonction publique posent évidemment des problèmes.

Mais c'est à les résoudre qu'il faut s'attacher et non pas à préférer qu'ils ne se posent pas « par défaut ».

Partout dans le monde où siègent des organisations internationales existent des difficultés à cause d'un certain priorisme. On croit que certains fonctionnaires bénéficient de statuts spéciaux. La critique est libre mais elle doit être fondée et cohérente.

EI : Quelle est votre position quant au problème de l'installation du lieu de travail du PE ?

L. R. : Comme belge, j'attends. Dans une résolution, le PE a fixé au 30 juin prochain le choix d'un lieu unique de travail pour les institutions européennes.

Et il a dit que si les ministres des 10 Etats membres n'ont pas pris de décision à ce moment là (c'est à eux qu'il revient de décider en la matière), le PE agirait lui-même.

EI : Une nouvelle Commission vient d'être mise en place. Quels espoirs avez-vous en elle ?

L. R. : J'ai entendu le discours du président de la nouvelle Commission. M. Thorn est retourné aux sources de l'idée d'unification européenne. C'était le bon sens qui parlait. C'est parce que nous nous sommes trop souvent écartés de ce que les traités prescrivaient que nous avons connu trop de déboires à côté d'incontestables succès.

Le nouveau président affronte une année charnière. Cette fois on va revoir la politique agricole; on va réaménager le budget de la CE; on va décider de la contribution de chaque Etat au budget de 1982; on va évaluer les ressources propres en regard des nouvelles dépenses. Le ménage « CEE » va être secoué...

EI : Aujourd'hui, la Grèce est le 10^e Etat membre de la CE. Que pensez-vous de cet élargissement et de ceux qui vont suivre ?

L. R. : L'entrée de nouveaux Etats européens dans la CE est la suite logique de ce que les fondateurs de la CEE ont voulu.

La situation économique mondiale actuelle étant défavorable, il y a des réticences. C'est conséquent. Mais les réticences ne doivent pas entraver la lutte pour réaliser le but politique fondamental de l'action européenne.

Un Etat européen dont le système politique est la démocratie parlementaire peut demander son adhésion à la CEE et celle-ci a le devoir de l'accueillir. Dès aujourd'hui, en ayant confiance dans ce qu'est leur régime politique, je dis oui au Portugal et oui à l'Espagne.

Je préfère qu'on instaure de longues périodes transitoires et d'adaptation plu-



tôt qu'une attente de plusieurs années, solution de facilité. Je préfère voir régler nos problèmes à l'intérieur de la maison.

EI : Vous vous intéressez particulièrement aux relations extérieures de la CE. Mais ceci ne prend-il pas trop de place dans les débats ?

R. L. : Si on fait le total des heures consacrées à ces questions et le total des heures réservées aux problèmes internes, cela doit s'équilibrer. Le PE a le devoir de s'occuper de ces problèmes.

Il est la caisse de résonance de toutes les opinions réunies existant dans chacun des 10 Etats membres. Il n'est pas toujours vrai que les gouvernements jettent les avis du PE à la poubelle.

L'Europe est considérée dans le monde comme un élément essentiel de son indispensable équilibre politique et comme le partenaire qu'elle est dans les faits, à savoir la première puissance économique et commerciale.

Un exemple : la coopération politique rend en ce moment de grands services aux 35 Etats réunis à Madrid à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération. Le sens du compromis et la présence de l'opportuniste sont souvent chez les Dix.

EI : En 20 ans, presque tout s'est modifié. Avez-vous le sentiment que l'Europe a rempli sa mission ?

L. R. : Mieux que l'on avait craint... Vous m'avez demandé si l'Europe s'occupe des affaires mondiales. Exportatrice et importatrice comme elle l'est, elle y est tout bonnement conduite. Elle doit aider les pays en voie de développement qui viennent à elle, lui font confiance et surestiment souvent sa capacité financière.

La crise que nos populations subissent exige que nous soyons astucieux et tenaces dans nos relations avec le monde industrialisé. Nous devons produire au maximum de nos possibilités — productions traditionnelles et d'avant garde — afin de pouvoir à notre tour importer. Le talon d'Achille de l'Europe reste la jugulaire pétrolière. Si nous sommes aujourd'hui pris à la gorge, c'est en partie parce que nous avons pratiqué la politique de l'autruche et que des résolutions et des recommandations du PE en la matière ont été mises à l'écart sous prétexte que leurs auteurs étaient alarmistes ou trop futuristes.

Quant à la politique proprement dite, le système dit de la coopération politique donne plutôt de bons résultats. Mais il faut progressivement arriver à développer ce système pour adopter celui appliqué aux autres champs d'action de la CEE. Et cela précisément pour préserver les diversités nationales pour lesquelles le parapluie communautaire est la protection naturelle de leurs existences et de leur pérennité.

I. Prigogine

« L'Europe doit créer de petits centres de recherche »

A long terme, la Communauté européenne devrait mettre en place les moyens permettant de mettre au travail, dans une série de petits centres européens, 15.000 chercheurs, soit environ 5 % des 300.000 chercheurs actuellement actifs dans les différents Etats membres selon les estimations.

C'est ce qu'à plaidé le M. I. Prigogine, professeur à l'ULB, prix Nobel de chimie, lors d'un lunch-débat particulièrement intéressant organisé au Bureau de Presse et d'Information le 21 janvier dernier à l'initiative de la Maison de l'Europe.

Selon le professeur Prigogine, ces centres de recherches pourraient avoir des statuts différents suivant leurs besoins.

D'une part, des centres nationaux existant pourraient devenir européens grâce à un apport supplémentaire de moyens, tandis que d'autres seraient entièrement subsidiés par la Communauté européenne. « C'est, à mon avis, la direction que doit prendre la Communauté.

Cela correspond aussi d'ailleurs aux souhaits des fondateurs de l'Europe, tel J. Monnet, et plus près de nous c'est un des vœux exprimés clairement dans le rapport Tindemans » souligne le professeur Prigogine qui se considère personnellement plutôt comme « un amateur » en matière de politique scientifique qui est en réalité un travail « plein temps ». « J'y trouve personnellement énormément d'intérêt, précise I. Prigogine, parce qu'au cours de ma carrière je me suis toujours beaucoup préoccupé des jeunes et ai souvent eu l'impression que l'Europe sacrifiait les jeunes générations et ne leur offrait pas toujours les mêmes possibilités que celles dont disposent les jeunes américains p.ex. J'ai souvent eu la chance de professer aux Etats-Unis, en Europe et dans d'autres parties du monde, et il me semble certain que les Européens ont une tradition d'intérêts et de compréhension pour les méthodes scientifiques.

Nous n'en avons bien sûr pas le monopole, mais notre jeunesse a beaucoup de talents et de possibilités. Comment, actuellement, les jeunes

peuvent-ils faire carrière ou mieux arriver à une période créatrice dans ce secteur ? Et pourquoi y a-t-il tant de jeunes américains qui deviennent célèbres et si peu de jeunes européens ? »

De l'avis du professeur Prigogine, cette différence se mesure par une série de critères : le nombre de brevets, d'auteurs cités, de prix Nobel...

« Il y a deux ou trois ans j'ai été particulièrement frappé de constater que sur les 250 auteurs cités dans les 10 dernières années, il y avait plus de 200 Américains et que parmi les 13 institutions auxquelles ont fait le plus souvent référence, il y avait à nouveau 10 américaines...

Cela ne correspond ni à nos talents ni à nos possibilités, il y a donc là un problème à repenser ».

IMMOBILITE

Pour le professeur Prigogine, les talents européens sont sous employés car la grande diversité et les acquis de la science actuelle ont créé des besoins dans un champ d'action beaucoup plus vaste qu'auparavant.

« Les jeunes doivent par des échanges, par une plus grande diversité d'éclairages être soumis à une différence de vue pour finalement découvrir leur propre manière de voir qui leur permette alors de prendre part à l'évolution des idées. Cela n'est pas le cas en Europe, particulièrement dans les plus petits pays. »

D'abord, dans les Etats membres le taux de recrutement des nouveaux chercheurs atteint annuellement à peine 0,5 % au lieu des 3 % nécessaires pour assurer simplement un certain renouvellement du personnel scientifique. La Fondation Européenne de la Science est arrivée à cette conclusion dans un rapport très détaillé sur la situation du personnel scientifique dans la Communauté européenne, rapport présenté à l'occasion d'un colloque organisé du 20 au 22 octobre 1980 à Strasbourg à l'initiative de la Commission européenne.

Il y a été démontré que les chercheurs européens ne « bougent » pas en raison de la

limitation du nombre de postes vacants, du nombre croissant de conjoints travaillant et de l'attachement à un domicile personnel : toutes raisons qui freinent la mobilité. Un autre problème se pose au niveau des structures des universités mêmes, qui, en Europe, concentrent une grande part de la recherche européenne.

En Europe, et sûrement en Belgique, les universités ne ressentent pas seulement le contre-coup des actuelles difficultés budgétaires, mais elles ont une vocation multiple : la recherche scientifique et l'enseignement. « Elles sont vraiment assises entre deux chaises, ce qui est une position très inconfortable » souligne I. Prigogine. « Aujourd'hui, la recherche scientifique est confrontée à des problèmes pluridisciplinaires, alors que la structure de l'enseignement est découpée en une série de branches ». Le problème de la recherche scientifique n'est donc pas étranger à celui de la réforme universitaire.

DEMETER

Que peut faire l'Europe ? Le professeur Prigogine plaide pour une action sur divers terrains : stimuler les échanges, faire des accords culturels, des réunions.

« Mais dans nombre de ces options, la Communauté peut jouer un rôle particulier. Je pense par exemple à la création d'une sorte d'agence européenne de la recherche ».

Cette proposition devrait être examinée avec prudence, sans porter préjudice aux autres politiques européennes.

L'action ne doit être ni exagérée, ni trop insignifiante.

De l'avis du professeur Prigogine on pourrait s'inspirer des Etats-Unis où 60 % de la recherche scientifique non militaire sont pris en charge par le budget fédéral, tout en tenant compte du fait que la Communauté n'est pas encore aussi profondément intégrée que les Etats-Unis.

« Il n'est naturellement pas dans nos intentions d'inciter les Etats membres à abandonner leur propre responsabilité en ce domaine ». Ce nouvel instrument correspondrait à ce qui existe au plan national et

par son caractère international il pourrait peut-être jouer un rôle dans les aspects internationaux, les aspects de mobilité et peut-être aussi les aspects pluridisciplinaires de la recherche scientifique.

« Il pourrait examiner les besoins européens pris dans un sens assez large, je pense aussi aux besoins nécessaires au développement de technologies pour le Tiers Monde, définir les sujets qui donneraient lieu à la longue à des développements intéressants et améliorant la qualité de la vie ». « C'est une question de volonté politique. Mais selon moi, le but de la science est de faire que les hommes puissent vivre dans la dignité.

L'Europe doit apporter sa contribution à la résolution des problèmes globaux de l'humanité qui ont été soulignés récemment dans le rapport « Global 2000 » présenté à la demande de l'ancien président Carter et qui décrit une situation très dangereuse à très court terme.

Le gouvernement américain voulait convoquer une conférence à l'échelle mondiale pour étudier ces problèmes. J'aimerais — on peut rêver de temps en temps — que l'Europe, à l'instar du très remarquable programme américain Apollo pour la conquête de l'espace réalise un projet que j'appellerai « Demeter ».

Il serait centré sur la terre, la fertilisation du sol, les problèmes climatiques et de désertifications, tous domaines qui ont subis des changements profonds.

Ces variations semblent être souvent liées à de petites fluctuations qui ont alors eu des effets catastrophiques. Si les fluctuations sont possibles dans un sens, elles le sont aussi dans l'autre. L'homme reste encore maître de son destin. La question est de savoir s'il va saisir l'occasion qui se présente à lui. »

EURO FORUM

POINT DE VUE

L'Europe méditerranéenne

En me confiant la responsabilité de la politique globale méditerranéenne, la Commission a entendu souligner l'importance que cette politique revêt pour la Communauté et en assurer la cohérence.

La Communauté doit désormais se comporter avec les pays du bassin méditerranéen comme un partenaire politique responsable.

La région méditerranéenne est le poumon de la Communauté. Il s'y développe des flux commerciaux et des mouvements humains extrêmement importants. Les matières premières et les ressources énergétiques y transitent avant d'alimenter l'économie de la Communauté. Trois de ses pays membres actuels, dont le nombre passera à cinq après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, font partie de l'aire géopolitique méditerranéenne. L'instabilité et les tensions dans cette région sont des foyers qui peuvent s'étendre à la Communauté.

La Commission entend donner une inspiration unique et cohérente aux relations que la Communauté veut développer avec ces pays. Le calendrier pour la réalisation des premiers pas dans la mise en œuvre de cette politique globale est donné par les engagements que nous avons pris. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal pourrait mettre gravement en péril les relations économiques entre la Communauté élargie et les pays du bassin méditerranéen en raison des restrictions qu'elle est susceptible d'apporter à leurs possibilités d'exportation. En outre, les accords en vigueur avec les pays de la rive sud de la Méditerranée arrivent à expiration à la fin de l'année. Il est donc nécessaire d'œuvrer d'ici là à la recherche de solutions permettant de créer entre la Communauté et ses partenaires méditerranéens des relations nouvelles. L'instrument pour la réalisation de cet objectif devrait être le renforcement de la coopération, surtout financière, qui favorise le développement économique de ces pays. L'élargissement de la Communauté au Portugal et à l'Espagne est un élément essentiel de la politique globale méditerranéenne.

Les négociations d'adhésion avancent sur le plan technique. Je m'efforcerai au cours des prochains mois de parvenir à la conclusion des chapitres de la négociation qui présentent des difficultés politiques mineures. Il ne resterait ainsi sur la table que les grands dossiers, c'est-à-dire l'agriculture, la pêche, le budget et quelques autres. Les difficultés ne seront pas insurmontables et les problèmes seront clairement définis. Il est donc légitime d'attendre de la Communauté, comme des pays candidats, qu'ils fassent preuve d'une volonté politique de résoudre ces problèmes qui soit à la mesure de l'enjeu des négociations. Cet enjeu — je le dirai clairement — est l'adhésion de ces pays à la Communauté et l'enrichissement qu'ils peuvent lui apporter. C'est en 1977 qu'ils ont présenté une demande d'adhésion à la Communauté. Si la Communauté leur fermait la porte dans la phase finale de la négociation, ils se refuseraient, à juste titre, d'attendre encore. Ces pays doivent par ailleurs se rendre compte que la Communauté est un ensemble de politiques et de règles communes forgées en près de 30 ans. Il leur appartient de montrer dans la phase cruciale des négociations leur volonté de participer à la Communauté telle qu'elle existe, en appliquant les politiques et les règles communes avec, bien entendu, la progressivité qui convient.

(s) Lorenzo NATALI
Vice-président de la Commission européenne responsable de la politique globale méditerranéenne, de l'élargissement et de l'information.

ON EN PARLE

Au cours des dernières semaines, on a pu constater, à la lumière d'un certain nombre de discours et de déclarations, que d'éminents dirigeants politiques européens entendent de plus en plus clairement la possibilité de coordonner plus étroitement la politique étrangère des Etats membres de la Communauté.

Actuellement, la politique étrangère n'entre pas dans le cadre du Traité de Rome. Elle est élaborée dans le contexte de ce qu'on appelle la coopération politique et elle est coordonnée par les directeurs politiques appartenant aux ministères des affaires étrangères des dix Etats membres, qui tissent les canevas des réunions ministérielles.

Il y a quelques mois, le ministre des affaires étrangères britannique, Lord Carrington, a proposé la mise en place d'un secrétariat permanent chargé de faire part rapidement des réactions de la Communauté devant les événements mondiaux. Cette proposition n'avait pas reçu un accueil très favorable mais depuis, il semble que certains dirigeants ont réfléchi sur l'évolution future du mécanisme de la coopération politique.

Le ministre allemand des affaires étrangères, Hans Dietrich Genscher, a insisté sur le fait qu'une union européenne plus rapidement réalisée consoliderait les bases d'une politique étrangère commune. Ses propos ont été suivis quelques jours plus tard par son homologue italien Emilio Colombo qui a déclaré que l'absence d'une politique intégrée affaiblit l'influence politique de la Communauté au niveau international. Le Président Giscard d'Estaing a également fait allusion à une nouvelle évolution.

Les Etats membres ont marqué un point positif en réagissant de façon commune à certains événements internationaux, notamment à la question du Proche-Orient, mais ils devraient réagir plus souvent et plus fermement en chœur.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

Perspectives

La vérité, si dure soit-elle...

Faute de mettre rapidement de l'ordre dans ses affaires, la Communauté européenne risque d'être morte d'ici à 1985. Tel est l'avertissement de M. Gaston Thorn, président de la Commission, a lancé dans le discours-programme qu'il a prononcé devant le Parlement européen.

Cependant, ce discours, s'il contenait maintes rudes vérités en ce qui concerne le présent, présentait aussi des raisons d'espérer en ce qui concerne l'avenir. Si... mais, pour le moment, la Communauté apparaît à M. Thorn comme une maison sans toit — en l'absence d'union européenne — sans chauffage — du fait de la crise de l'énergie — sans architectes — après la disparition de ses fondateurs — au bord de la faillite — du fait de l'épuisement de ses ressources — et habitée par des gens qui tirent le diable par la queue tandis que d'autres encore plus mal lotis frappent à la porte.

M. Thorn n'a donc pas caché que, pour lui, l'existence même de la Communauté est menacée, du fait de la crise économique mondiale.

Le président de la Commission propose donc, pour redresser la situation, la réforme du budget communautaire et de la politique agricole commune, un effort résolu pour réduire les écarts de prospérité entre les régions et entre les individus, une restructuration de l'industrie, une politique de retour au plein emploi, une action énergique pour résoudre le problème de l'énergie, la consolidation du système monétaire européen et une politique plus généreuse envers les pays en voie de développement, notamment ceux du Bassin méditerranéen.

M. Thorn n'a pas caché que, pour lui la Communauté doit être non seulement une entité économique mais aussi une entité politique. C'est pourquoi il a lancé un appel en faveur d'un effort plus grand sur la voie de l'union européenne. D'autant qu'une Communauté unie — et apparaissant comme telle aux étrangers — serait capable de jouer un rôle plus grand dans les affaires mondiales.

Sans grands efforts, on se prépare à un sombre avenir

Le rapport annuel que vient de publier la Commission européenne contient une mise en garde pour tous les habitants de la

Communauté : si de véritables efforts ne sont pas entrepris, ceux-ci ne doivent pas s'attendre à une augmentation de leurs revenus dans l'avenir.

Cette situation est due au fait qu'à long terme, les coûts d'énergie vont augmenter plus vite que les revenus. Ce trou énorme creusé par la facture pétrolière dans la balance des paiements ne peut être comblé que par des efforts accrus.

Cependant, la Commission souligne dans le rapport que l'homme de la rue a de moins en moins de prétentions et qu'il adapte ses aspirations à la réalité économique. Selon lui, le pragmatisme dont il fait preuve est le premier pas vers la mobilisation des forces et l'acceptation de changements inévitables dans notre mode de vie.

Le rapport note que les habitants de la Communauté ont réagi beaucoup plus rapidement après le second choc pétrolier de 1979 qu'ils ne l'avaient fait après la première crise pétrolière de 1973. Ils se sont montrés plus disposés à faire des économies de pétrole et à remplacer cette source d'énergie par d'autres sources alternatives.

Le rapport ajoute : « La réaction de bon sens manifestée habituellement par les individus et les entreprises privées devrait encourager le climat de confiance qui est essentiel pour la reprise de l'investissement, clé de la génération de nouveaux emplois »

Priorités néerlandaises pour la Communauté

Réorganisation de la politique agricole commune, lutte contre le chômage, meilleures relations avec les pays en voie de développement et solution des problèmes institutionnels de la Communauté : telles sont les quatre priorités que s'est assignées le gouvernement néerlandais, qui assume la présidence du Conseil de ministres de la Communauté pendant le premier semestre de cette année. On sait que la présidence est assurée par roulement pour des périodes de six mois par chacun des Etats membres.

S'adressant au Parlement européen, M. Chris van der Klaauw, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, a déclaré que la politique agricole commune est d'une telle importance pour la Communauté « que nous sommes condamnés à réussir ». Il a assuré les membres de l'assemblée européenne que le Conseil de ministres tiendrait compte comme il se doit des avis du Parlement relatifs à la réorganisation de la PAC.

Compte tenu de la croissance du chômage, la présidence néerlandaise se propose de convoquer une réunion spéciale des ministres responsables de l'économie, des finances et des affaires sociales. En ce

qui concerne les relations extérieures, M. van der Klaauw a déclaré que priorité serait donnée aux relations avec les Etats-Unis et avec le Japon.

Au sujet de l'aide aux pays en voie de développement, le ministre néerlandais a déclaré, tout en reconnaissant les succès obtenus notamment grâce à la convention de Lomé, que l'Europe se devait de faire davantage pour le Tiers Monde.

Budget

Faudra-t-il plaider ?

La France, l'Allemagne et la Belgique risquent de se trouver traduites devant la Cour de Justice européenne. Chef d'« inculpation » : refus de satisfaire à leurs obligations financières envers la Communauté.

On se souvient qu'en décembre dernier, le Parlement européen avait approuvé à la fois le budget communautaire de 1981 et un budget supplémentaire pour 1980. La question est de savoir si ces budgets ont été adoptés dans les règles. En effet, la procédure normale veut que la Commission européenne introduise des propositions budgétaires, que le Conseil de ministres, sur cette base, ajoute ou retranche les montants qu'il estime souhaitables et que ce projet amendé soit ensuite soumis au Parlement. Le budget final doit être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement.

Or, vers la fin de l'an dernier, il fut convenu que diverses mesures sociales ainsi que l'aide communautaire aux victimes du tremblement de terre en Italie justifiaient l'adoption d'un budget supplémentaire. Le Conseil de ministres proposait environ 4,1 milliards de FB. Le Parlement porta ce chiffre à près de 11 milliards de FB.

En ce qui concerne le budget 1981, le Parlement adopta un supplément de un milliard de FB aux quelques 870 millions de FB prévus par le Conseil. Ce supplément était destiné d'une part aux victimes du tremblement de terre, d'autre part au développement de sources d'énergie nouvelles.

Le Conseil de ministres n'ayant pas pris attitude sur les décisions du Parlement, Mme Simone Veil, Présidente de l'Assemblée européenne, les déclara adoptées et exécutoires.

Cependant, la France, l'Allemagne et la Belgique contestèrent la validité d'une telle procédure et refusèrent de verser à la Communauté leur contribution au budget supplémentaire. La France et l'Allemagne, en outre, ont refusé de contribuer en totalité au budget 1981.

La Commission européenne a donc entamé à leur rencontre une procédure d'in-

Les droits de l'homme

Dans son discours prononcé lors de la 5e conférence interparlementaire Europe-Amérique latine qui a eu lieu à Bogota, Mme Simone Veil, Président du Parlement européen, a réaffirmé son soutien à la défense des droits de l'homme. A l'issue de la conférence, une résolution condamnant les régimes non démocratiques a été adoptée.

Priorité absolue

Le nouveau premier ministre du Portugal, M. Pinto Balsemao, a déclaré que la réussite des négociations sur l'entrée du Portugal dans la Communauté constituait l'objectif prioritaire de son gouvernement. La date prévue pour l'adhésion est le début de 1984.

Toujours en baisse

La production communautaire d'acier continue à baisser. En décembre dernier, elle s'élevait à 8,6 millions de tonnes, soit un cinquième de moins qu'en décembre 1979. La production a diminué de 9 % en 1980 par rapport à l'année précédente. La seule augmentation enregistrée l'a été en Italie.

EN BREF**Il faut rester ferme**

Claude Cheysson, membre de la Commission chargé des relations avec le Tiers monde, a déclaré devant le Parlement européen que la Communauté a toujours l'intention de demander fermement le respect de normes minimales pour les conditions de travail dans les pays en voie de développement avec lesquels elle entretient des relations.

Le siège du Parlement

Les parlementaires européens devront se prononcer sur le siège futur de l'Assemblée européenne lors de leur session plénière du mois d'avril. Pour le moment, le Parlement se réunit en session plénière à Strasbourg ou à Luxembourg, et les réunions de commissions ont lieu à Bruxelles. On a demandé aux gouvernements des dix Etats membres de se mettre d'accord d'ici au mois de juin sur un seul siège.

Une nouvelle lueur

Alors que la crise pétrolière ne semble pas fléchir, le charbon est en train de faire une rentrée en force. La production de charbon dans la communauté a augmenté l'an dernier de 8,5 millions de tonnes pour arriver à 247 millions de tonnes. Les importations en provenance de pays tiers, en augmentation de 14,5 millions de tonnes, ont atteint un niveau record de 74 millions de tonnes et couvrent ainsi le quart des besoins énergétiques de la Communauté.

fraction. Elle leur a d'abord demandé des explications et si celles-ci ne lui paraissaient pas satisfaisantes, elle aurait le droit, en vertu du Traité de Rome, de traduire les gouvernements récalcitrants devant la Cour de Justice.

Remboursement de la contribution britannique

La Commission européenne a restitué au trésor britannique l'équivalent de 10,7 milliards de FB sur la contribution du Royaume-Uni à la Communauté pour 1980.

On se souvient qu'en mai dernier, les Neuf s'étaient mis d'accord pour restituer au Royaume-Uni un total de 48 milliards de FB. C'est la première tranche de ce montant qui vient ainsi d'être remboursée.

4,7 milliards de FB seront retournés ultérieurement au chancelier de l'Echiquier. Le reliquat sera restitué aux Britanniques sous forme de crédits supplémentaires du Fonds régional européen.

Femmes**Le Parlement demande une plus grande égalité**

Au cours de sa session plénière qui s'est tenue à Luxembourg, le Parlement européen a adopté par 173 voix contre 101 les divers points de la résolution portant sur les améliorations majeures concernant la situation de la femme dans la Communauté.

Le rapport, élaboré par Mme Hanja Majj-Weggen (démocrate chrétienne néerlandaise), au nom du Comité ad hoc sur les droits de la femme, traite essentiellement des questions d'emploi mais analyse également certains problèmes sociaux, tel que l'avortement qui a suscité un débat houleux.

Parmi les recommandations principales contenues dans le rapport, on peut citer une redistribution plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre hommes et femmes et une rétribution pour les travaux ménagers effectués par les femmes qui ont choisi de rester à la maison.

Le rapport recommande l'adoption de conditions de travail plus souples, notamment pour les femmes qui travaillent à temps partiel, et demande que les femmes désirant reprendre des activités professionnelles après avoir élevé des enfants bénéficient d'une meilleure formation.

Le Parlement a adopté la proposition selon laquelle un Etat membre qui ne met pas en œuvre les directives concernant la promotion des droits des femmes ne puisse percevoir l'aide octroyée par les Fonds régional et social.

Il existe actuellement trois directives concernant l'égalité des salaires, l'égalité d'accès à l'emploi et l'égalité devant la sécurité sociale. S'agissant des problèmes sociaux, la proposition demandant la création de centre d'aide médicale pour les femmes victimes de violences sexuelles a reçu un accueil favorable. Par contre, la question de l'avortement a déchaîné les passions : en effet, tout en invitant la Commission à mettre sur pied un programme permettant de réduire le nombre des avortements, le Parlement a demandé que l'interruption volontaire de grossesse soit accessible dans tous les Etats membres aux femmes en situation de détresse.

Le commissaire responsable de l'emploi et des affaires sociales, Ivor Richard, a déclaré que la législation concernant les conditions de travail des femmes allait être renforcée, mais il a cependant souligné que la Commission ne pouvait pas intervenir dans des domaines tels que l'avortement qui est régi par les législations nationales.

Institutions**Grogne chez les « eurocrates » : la Cour tranchera**

La Commission a décidé de porter devant la Cour de Justice européenne le problème de la méthode de calcul des rémunérations des fonctionnaires européens. Ce problème est à l'origine d'un conflit qui oppose les syndicats d'« eurocrates » au Conseil de ministres de la Communauté.

Ce dernier a refusé récemment d'appliquer la procédure de révision des rémunérations en vigueur depuis 1976, procédure mutuellement acceptée et en vertu de laquelle les salaires des fonctionnaires européens varient à la fois en fonction du coût de la vie et en fonction du pouvoir d'achat des fonctionnaires des Etats membres.

Sur cette base de calcul, la Commission européenne avait proposé pour 1980, une augmentation de 3,3 %. Le Conseil de ministres a rejeté cette proposition et décidé une augmentation limitée à 1.030 francs belges. D'autre part, le Conseil a adopté une proposition allemande, aux termes de laquelle les rémunérations des eurocrates devraient être progressivement alignées sur celles de la fonction publique des Etats membres.

Tout en proposant, pour l'avenir, une nouvelle méthode de calcul tenant compte des difficultés économiques de l'heure, la Commission européenne a indiqué son désaccord avec le Conseil qui refuse d'appliquer une procédure établie par consentement mutuel. D'où sa décision de saisir la Cour de Justice.

Dans une déclaration commune, les syndicats de la fonction publique européenne ont indiqué que le Conseil entend non seulement bloquer les salaires mais aussi réduire le pouvoir d'achat des « eurocrates ».

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Et le problème, soulignent-ils, dépasse singulièrement celui d'une révision des salaires.

Selon la déclaration syndicale, « la décision du Conseil est l'expression d'un nationalisme étroit qui n'a jamais admis l'existence d'une fonction publique européenne indépendante et en a toujours nié l'importance.

L'harmonisation des salaires avec ceux des fonctionnaires nationaux serait accompagnée de mesures destinées à faciliter l'infiltration dans les institutions européennes de fonctionnaires télécommandés par leurs ministères nationaux. Ce qui aboutirait à faire de la Commission et du Parlement élu de simples bureaux de tri pour les « dik-tats » des bureaucraties nationales. »

Les syndicats de la fonction publique européenne projettent diverses formes d'action (grèves du zèle et grèves sélectives) si le problème n'est pas résolu prochainement.

Les syndicats menacent d'entreprendre des actions de grève si l'issue des négociations actuelles ne leur donnent pas satisfaction. Dans le référendum, 85 % du personnel s'est prononcé en faveur d'un plan d'action.

Relations extérieures

Levée des sanctions européennes contre l'Iran

A la suite de la libération des otages américains, les ministres de la Communauté européenne ont décidé de lever les sanctions économiques et commerciales décidées en avril dernier à l'encontre de l'Iran et de renouer avec ce pays des relations diplomatiques normales.

Rappelons que les sanctions s'appliquaient à tous les contrats antérieurs au 4 novembre 1979, date de la prise d'otages. En décidant d'y mettre fin, les Dix ont indiqué qu'ils avaient toujours respecté l'indépendance iranienne et ils ont exprimé le ferme espoir que leurs relations futures avec l'Iran seraient marquées par un esprit de compréhension mutuelle et de respect des règles du droit international. Il appartiendra à chacun des Dix de décider pour ce qui le concerne des voies et moyens d'un retour aux relations normales.

Par ailleurs, les ministres ont déclaré qu'ils attendaient des autorités iraniennes la libération prochaine de quatre sujets britanniques détenus sans jugement depuis plusieurs mois.

Dans le cadre de leur coopération politique les ministres des Dix ont également discuté au cours de la même réunion des affaires du Proche-Orient et plus particulièrement de l'éventualité d'une initiative européenne en vue d'un règlement du problème palestinien.

Président en exercice du Conseil de ministres de la Communauté, M. Chris van der Klaauw, a été chargé par ses collègues d'une nouvelle mission exploratoire au Proche-Orient. Cette mission a été entreprise peu après.

Rappelons qu'au mois de juin dernier, lors du conseil européen de Venise, les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf avaient approuvé une déclaration définissant deux principes de paix fondamentaux : « le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et l'application des principes de la justice pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. »

Sadate demande l'appui de la Communauté

Le Président Anouar-el-Sadate s'est adressé au Parlement européen le 10 février et a invité les Européens à soutenir le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la dignité nationale.

Il a déclaré que l'établissement d'une entité palestinienne serait un développement positif pour tous les pays de la région et qu'il ne constituerait pas une menace pour la sécurité d'Israël.

Le Président a souhaité que le Parlement aide le gouvernement égyptien à persuader les Israéliens et les Palestiniens à accepter une formule de « reconnaissance réciproque et simultanée. » Il a également invité la Communauté à participer à des « garanties de sécurité additionnelles » en tant que contribution européenne à la paix au Proche-Orient.

Le Président Sadate a estimé que les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont été « positifs et utiles » dans leur recherche d'une solution au problème du Proche-Orient. La Communauté favorise la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et la nécessité pour l'OLP d'être associée à toutes les négociations de paix. Le lauréat du prix Nobel de la Paix, qualifié de « pèlerin de la paix » par le Président du Parlement Simone Veil, n'a jamais fait directement allusion à l'OLP au cours de son discours.

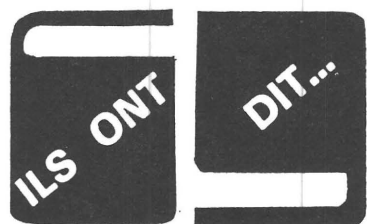
« S'il doit y avoir une politique commune de l'Europe, il ne faut pas que ce soit la politique qui s'aligne sur l'attitude du plus faible ou sur les mouvements les plus lents...

Il faut améliorer la coopération politique, il faut que ceux qui ont la volonté de cette coopération la développent encore davantage. Mais il faut garder une structure assez floue pour que la voix de l'Europe ne soit pas nécessairement la voix la plus timide d'Europe. »
Valéry Giscard d'Estaing.

« Nous ne devrions pas oublier que l'idée de l'unification européenne revêt avant tout une dimension politique. Il ne s'agit pas seulement d'économie, d'échanges commerciaux et de prospérité. Nous devons aussi renforcer la cohésion politique, et, partant, la place de l'Europe dans le monde si nous voulons sauvegarder nos intérêts d'une façon appropriée. »
Hans Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères allemand.

« L'Europe politique est une réalité. Chaque jour, grâce à la concertation entre les pays membres, on peut se rendre compte que le poids de la Communauté au plan international est bien supérieur à la simple somme de ses composantes... »

Emilio Colombo, ministre des affaires étrangères d'Italie.



« Il nous faut renoncer publiquement et fermement à la vieille idée selon laquelle l'objectif final de la Communauté serait une Europe Fédérale, à laquelle chacun des Etats membres accepterait d'abandonner sa souveraineté. Cette idée a constitué, et continue encore, un obstacle au progrès. J'ai assisté à assez de réunions des ministres de la Communauté pour savoir que le principe qui les guide est celui de l'intérêt national. »

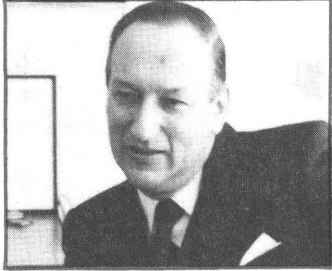
James Callaghan, ancien Premier ministre de Grande-Bretagne.

« Jusqu'à présent, il n'y a rien eu de plus qu'une déclaration politique, dont les Etats européens se sont ensuite écartés, sous la pression américaine. Il faut donc que l'Europe fasse connaître clairement qu'elle ne cèdera plus à de telles pressions. Nous avons besoin d'une décision tangible. »

Yasser Arafat, président de l'OLP, au sujet de l'initiative européenne de paix au Proche-Orient.



Luc BEYER de RYKE
PRL-LDE



Né à Gand le 9 septembre 1933.
Licencié en sciences politiques et diplomatiques et en journalisme.
Conseiller provincial de Flandre Orientale.
Conseiller communal de la ville de Gand.
Journaliste et secrétaire de rédaction à la RTBF de 1960 à 1979.
Collaborateur occasionnel aux journaux « La Libre Belgique », « Le Soir », « La Dernière Heure » et « Le Monde ».
Entré au PE en remplacement de M. J. Rey en juillet 1980.
Membre de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports.

Fernand HERMAN
PSC-PPE



Né à Boirs en janvier 1932.
Docteur en droit et licencié en sciences économiques.
Directeur de la Société Nationale d'Investissement de 1964 à 1975.
Ministre des affaires économiques de 1975 à 1977.
Sénateur de Bruxelles de 1977 à 1978.
Député de Bruxelles de 1978 à 1979.
Secrétaire général des Cercles Populaires Européens.
Membre de la commission de l'énergie et de la recherche du PE élu en juin 1979.

Marcel COLLA
SP



Né à Deurne le 28 septembre 1943.
Licencié en Sciences Sociales.
Professeur à l'Institut Supérieur des Traducteurs et Interpretes (HIVT-RUCA).
Président National des Jeunes Socialistes (1970-1973).
Echevin de Deurne de 1977 à 1980.
Député de l'arrondissement d'Anvers en 1978.
Membre du Conseil National et du Congrès National du SP.
Membre de la commission des budgets et de celle du contrôle budgétaire du PE élu en juin 1979.

Anne-Marie LIZIN
PS



Née le 5 janvier 1949 à Huy.
Licenciée en sciences économiques.
Membre du cabinet de M. H. Simonet à la Commission CE.
Conseiller au cabinet de M. Simonet, ministre des affaires étrangères.
Conseiller communal de la ville de Huy.
Membre de la commission féminine du PS.
Membre de la commission de l'énergie et de la recherche, ainsi que de la commission ad hoc pour les droits de la femme au PE élu en juin 1979.

Bert CROUX
CVP- EVP



Né à Bilzen, le 6 mars 1927.
Docteur en droit. Conseiller juridique d'entreprise.
Conseiller provincial du Limbourg de 1961 à 1977.
Echevin de Bilzen de 1953 à 1961.
Député permanent au Conseil provincial du Limbourg (1967-1977).
Membre de la direction nationale et du bureau national du CVP.
Sénateur de l'arrondissement de Hasselt-Tongres-Maaseik depuis 1977.
Membre de la commission de l'énergie et de la recherche du PE élu en juin 1979.

Victor MICHEL
PSC -PPE



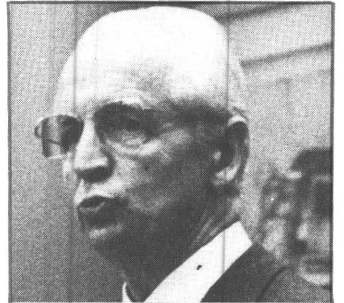
Né le 20 septembre 1915 à Dolhain.
Ancien président de la JOC.
Président du Mouvement Ouvrier Chrétien depuis 1973.
Président des coopératives chrétiennes.
Membre du comité directeur de l'UCL.
Président de la fondation Travail-Université.
Membre de la commission de la coopération et du développement, ainsi que de la commission ad hoc pour les droits de la femme du PE élu en juin 1979.

André DAMSEAUX
PRL-LDE



Né le 5 mars 1937 à Verviers.
Licencié en Sciences Diplomatiques et en Sciences Politiques.
Journaliste à « La Meuse ».
Député effectif en 1971.
Président du PLP wallon de 1973 à 1977.
Président du PRLW en 1977.
Membre de l'ancien Parlement européen.
Membre de la commission économique et monétaire du PE élu en juin 1979.
Vice-président du Groupe libéral et démocratique du PE.

Lucien RADOUX
PS



Né à Bruxelles le 18 juillet 1921.
Député de l'arrondissement de Bruxelles de 1958 à 1977.
Sénateur de l'arrondissement de Bruxelles depuis avril 1977.
Conseiller communal.
Membre de l'ancien PE.
Directeur de la Fondation européenne pour les échanges internationaux.
Membre de la commission des relations extérieures du PE élu en juin 1979.



Israël

être associée aux négociations. Envisagez-vous qu'elle le soit en toute hypothèse, Monsieur le Président, ou mettez-vous des conditions à la participation de l'OLP aux négociations ?

Cette affaire, comme les autres points que j'ai évoqués et tout ce qui concerne l'Europe, nous est très chère. Comprenez bien que les questions que je vous pose ne prescrivent nullement tous les vœux qu'au nom de mon Groupe, j'ai l'honneur de formuler pour le succès de la mission que vous allez entreprendre conformément à la grande tradition de la diplomatie néerlandaise.

Le Président. – La parole est à M. Bøgh, du Groupe de coordination technique et de défense des groupes et parlementaires indépendants.

Bøgh. – Hr. formand, jeg taler på vegne af den danske folkebevægelse. Rådsformanden nævnte i sin tale betydningen af Grækenlands tiltrædelse af Fællesskaberne som det tiende medlem. Det er efter min mening uomtvisteligt den vigtigste nyhed i EF's situation ved dette årsskifte. Men vi hørte ikke meget om de store problemer, både for Grækenland og for os andre, som ligger i denne udvidelse af medlemskredsen. Vi ved, at perspektiverne for Grækenland er temmelig uoverskuelige, både politisk og økonomisk. Vi ved, at det græske folk har meget blandede følelser og forventninger over for den skæbne, som er presset ned over det, uden at det har haft lejlighed til at ytre sig og besinde sig i en folkeafstemning. Vi ved, at græsk arbejdsliv og erhvervsliv vil blive udsat for voldsommere storme, end nogle af de ni andre lande har været i ved deres tilpasning til Fællesskaberne.

Men også for de ni andre medlemslande vil udvidelsen fra et etcifret til et tocifret medlemstal give en uoverskuelig række af økonomiske, styringsmæssige og sproglige problemer. Fra nu af er udvidelserne ikke blot kvantitative ændringer, men mere og mere kvalitative ændringer i Fællesskaberne. Som talsmand for den største danske gruppe vil jeg blot nævne de problemer, som for et lille medlemsland som Danmark vil blive mangedoblet ved enhver udvidelse af Fællesskaberne fremover. De fire søjler, som skulle garantere vor sikkerhed, står svagere end før og vil stå svagere, for hver gang der udvides. Jeg tænker på for det første landbrugsordningerne, for det andet de små medlemslandes relativt store repræsentation i EF's styrende organer, for det tredje vetoretten og for det fjerde det danske sprogs officielle status som forhandlingsprog.

Vi danske EF-modstandere vil gerne udtrykke vor sympati med det græske folk, som nu skal ind i de samme eller værre problemer, end vi har fået igennem vort medlemskab. Men vi vil også glæde os over, at vi med den græske repræsentation her

273

i salen får medkæmpere i forsvaret af de små lande over for de talrige angreb på den suverænitæt, som jo er langt vigtigere og mere vital for små lande end for stormagterne. Derfor vil jeg gerne personligt byde velkommen til repræsentanterne for et folk, som ligner det danske i dette, at der dér endnu er en levende debat om konsekvensen af medlemskab af EF. Det sømmer sig i allerhøjeste grad for det land, hvor demokratiets vugge stod.

De Voorzitter. – Voor de eerste keer krijgen wij nu in een debat met de Raad ook de stem te horen van een Grieks lid.

Het woord is aan de heer Pesmazoglou.

κ. Πεσμαζόγλου. – Κύριε Πρόεδρε, μέ ζωηρό ενδιαφέρον άκούσαμε τήν παρουσίαση από τόν Πρόεδρο του Συμβουλίου τών Υπουργών του προγράμματος δράσεως μέσα στό επόμενο εξάμηνο. Δέν θά εισέλθω στις λεπτομέρειες τών όσων ειπε ό κ. Πρόεδρος, αλλά θά αναφερθώ μόνον σέ όρισμένα σημεία πού έχουν σχέση μέ τήν πολιτική τής διεθνούς συνεργασίας μέσα στην Εβρωπαϊκή Κοινότητα και γενικότερα στα θέματα εξωτερικής πολιτικής. Μερικοί εκ τών κ.κ. συναδέλφων επόνισαν τήν σημασία τής παρουσίας τής Ελλάδας και νομίζω ότι είναι περιττό νά τονίσω ότι ό ελληνικός λαός θέλει τήν ειρήνη και τήν συνεργασία μέ όλους τούς λαούς και ιδιαίτερα μέ τούς γειτονικούς του λαούς και φυσικά αναφέρομαι σέ όλους τούς βαλκανικούς λαούς όπως και στους άραβικούς και άλλους μεσογειακούς λαούς και τούς λαούς τής Μέσης Ανατολής. Άλλά, ή κρισιμότητα τών γενικών εξελίξεων στον κόσμο κατά τήν γνώμη μας θά υπαγόρευε μία αίσθηση μίας δραστηρίας εκκίνησης για νά αντιμετωπισθούν τά διεθνή προβλήματα και θά αναφερθώ σέ τρία συγκεκριμένα επρωτήματα στα όποια θά επιθυμούσαμε νά είχαμε τήν απάντηση του κ. Προέδρου του Συμβουλίου τών Υπουργών. Τό πρώτο είναι ποιά θά είναι ή πολιτική τής Κοινότητας για νά προληφθούν στό μέλλον τοπικοί πόλεμοι, τοπικές εισβολές. Τό θέμα είναι, ιδιαίτερα σοβαρό γιατί από τις τοπικές εισβολές είναι δυνατόν νά υπάρξει μία παγκόσμια κρίσις, μία παγκόσμια απειλή τής ειρήνης, και ή καταδίκη τής εισβολής και τής κατοχής ξένων εδαφών πρέπει νά είναι γενική. Είμαι αναγκασμένος νά αναφερθώ στό σημείο αυτό στό ότι συνεχίζεται ή κατοχή στην Κύπρο και αποτελεί μία βαρύτατη διεθνή άνωμαλία. Αναφέρομαι επίσης στις παρατηρήσεις πού έκανε ό κ. Πρόεδρος του Συμβουλίου τών Υπουργών σχετικά μέ τό Κυπριακό, και είμαι αναγκασμένος νά αναφέρω στη συνέλευση αυτή, ότι ή επανάληψη τών διακοινοτικών συνομιλιών πού έγινε στις τελευταίες εβδομάδες δέν έδωσε αυτή τής στιγμή τουλάχιστον καμία ένδειξη ότι είναι δυνατόν νά υπάρξουν εξελίξεις. Και οι εξελίξεις –για νά υπάρξει διαρκής και δίκαιη ειρήνη και ασφάλεια στην περιοχή– συνδέονται μέ τήν εφαρμογή τών αποφάσεων τών Ηνωμένων Έθνών και τήν άποστρατικοποίηση του νησιού, έτσι ώστε νά μήν υπάρξει κανένας κίνδυνος σέ όλόκληρη τήν περιοχή, δηλαδή νά αποκλεισθεί όποιαδήποτε

274

Page 152 du compte-rendu complet de la réunion du Parlement Européen le 14.1.1981.

Sous la présidence de M. Marcel VANDEWIELE, le Parlement Européen discute la déclaration du Conseil.

Actuellement sept langues ont cours au Parlement Européen. La communication se fait souvent par l'intermédiaire des interprètes.



Echanges

Pas d'accord tangible avec le Japon

Il existe encore un « fossé substantiel » entre la Communauté et le Japon sur les moyens d'améliorer la balance commerciale communautaire, lourdement déficitaire vis-à-vis du pays du soleil levant. En effet, le déficit s'élève à 140 milliards de FB pour le premier semestre 1980, et il atteindra vraisemblablement le double pour l'année entière.

C'est ce qu'a déclaré Sir Roy Denman, directeur général des relations extérieures à la Commission européenne, à l'issue des consultations qu'il a eues à Tokyo à la fin du mois de janvier avec le premier ministre adjoint du Japon, M. Kikuchi.

Sir Roy Denman a déclaré que si la Communauté et le Japon étaient convenus de la nécessité de renforcer le système commercial international, la Communauté se préoccupe toujours du faible volume de ses exportations vers le Japon ainsi que de certains problèmes soulevés par les exportations de produits japonais.

La Communauté souhaite limiter certaines exportations de produits japonais vers la Communauté et accroître ses propres exportations en direction du marché japonais.

En novembre dernier, le Conseil de ministres avait souhaité que les consultations avec le gouvernement nippon donnent des « résultats rapides et tangibles ».

Au cours de la session plénière de janvier, le Parlement européen a demandé que soient adoptées des mesures visant à protéger l'industrie automobile de la Communauté des exportations japonaise, par une limitation volontaire négociée avec les autorités nippones, ou, à défaut, par un blocage des importations.

L'industrie automobile qui emploie deux millions de personnes est un des secteurs

les plus touchés par la concurrence japonaise qui, semble-t-il, a déjà fait perdre 35.000 emplois.

Marché commun

La gabelle a la vie dure...

L'harmonisation des législations douanières au sein de la Communauté n'a accompli que peu de progrès l'an dernier et la faute en incombe uniquement aux gouvernements de plusieurs Etats membres. C'est là ce qu'indique le rapport sur l'état de l'union douanière, adopté récemment par la Commission.

Ce document souligne le net ralentissement constaté l'an dernier par rapport à 1979. Au mois de mars de cette année-là, les Neuf avaient exprimé leur total soutien à une proposition de la Commission relative à un programme pluri-annuel tendant à la réalisation complète de l'union douanière. Et, de fait, neuf propositions importantes furent adoptées à cet effet dans les mois qui suivirent.

Par contre, en 1980, une seule proposition importante a été adoptée : elle concerne la définition du terme « valeur » en matière de douanes. Toute une gamme d'autres propositions sont demeurées dans les limbes, encore que quelque progrès ait été accompli du point de vue administratif.

On voit que 1980 a été marqué par un très net ralentissement de l'évolution souhaitée et le rapport de la Commission en rejette la responsabilité sur « les réticences de plusieurs Etats membres, qui répugnent à accepter les compromis nécessaires. »

Nullement découragée, la Commission a bien l'intention d'exercer une pression accrue sur les gouvernements des Dix pour que l'action engagée soit poursuivie plus vigoureusement. Elle entend poursuivre ses efforts en vue de l'abolition des contrôles et formalités qui s'opposent encore aux échanges au sein de la Communauté.

Monnaie

SME : le Royaume-Uni va-t-il y adhérer ?

Le Gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Gordon Richardson, a donné des signes d'encouragement aux partenaires européens du Royaume-Uni qui souhaiteraient voir ce pays adhérer au système monétaire européen.

Lors de sa mise en place il y a deux ans, le Royaume-Uni était le seul Etat membre à ne pas adhérer au SME, qui permet aux pays de la Communauté de limiter les fluctuations entre leurs monnaies.

Lors d'un discours prononcé à Londres, à l'Overseas Bankers Club, M. Richardson a souligné la stabilité des monnaies faisant partie du SME et a ajouté : « Au Royaume-Uni, nous avons suivi cette évolution avec un grand intérêt. »

« Espérons que cette stabilité accrue dont nous nous réjouissons se répercutera sur les résultats économiques et que la situation au Royaume-Uni nous permettra d'adhérer au système le moment venu. »

Les Grecs au Parlement européen

Le Parlement européen compte désormais 24 membres de plus : il s'agit des représentants de la Grèce, qui ont pris possession de leurs sièges lors de la session de janvier.

Souhaitant la bienvenue à ses nouveaux collègues, Mme Simone Veil, Président du Parlement, a déclaré : « En accueillant la Grèce, mère de la démocratie, la Communauté devient pleinement européenne. A tous égards, votre pays est toujours considéré aujourd'hui comme le berceau de notre civilisation. »

L'entrée de la Grèce dans la Communauté prouve que celle-ci n'est pas, comme certains l'ont laissé entendre, un club réservé aux privilégiés. Aujourd'hui plus que jamais, l'unification de l'Europe doit se traduire par une plus grande solidarité. »

A la différence de leurs collègues des neuf autres pays de la Communauté, les membres grecs du Parlement européen n'ont pas été élus au suffrage universel direct mais bien désignés par leurs partis politiques respectifs en fonction de leur représentation au Parlement d'Athènes. Cette situation provisoire durera jusqu'aux élections législatives qui doivent avoir lieu cette année en Grèce.

Parmi les élus grecs au Parlement européen, 14 représentants du parti Démocratie nouvelle, sept membres du Parti socialiste panhellénique (PASOK) et un représentant de chacun des trois autres partis : Union du centre démocrate, Parti démocrate socialiste et Parti communiste de Grèce.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Coordonner les achats d'armements en Europe : faisable.

La défense nationale n'est pas seulement l'affaire des militaires : c'est aussi celles des économistes. En effet, chaque année, les pays de la Communauté européenne dépensent en achats d'armement, soit à l'étranger soit à leur propre industrie, la bagatelle de près de 1.000 milliards de FB au moins.

Près de 70 % du chiffre d'affaires des industries européennes de pointe (aérospatiale et électronique) provient de contrats militaires. Pour l'économie de la Communauté dans son ensemble et pour celle de chacun de ses membres, les investissements résultant des commandes d'armement sont d'une importance considérable. Il en est de même en ce qui concerne le financement de la recherche et du développement.

Depuis un certain temps, cependant, on s'est rendu compte que les pays de la Communauté, en particulier ceux qui font partie de l'OTAN — dont s'est retirée la France — n'exploitent pas pleinement le potentiel de leur industrie de défense et que, d'autre part, ces mêmes pays dépensent mal leur argent : le rendement de leurs dépenses laisse à désirer.

C'est ainsi que les efforts d'équipement militaire, de recherche et de développement des différents pays de l'OTAN font souvent double emploi. On estime que 350 milliards de FB sont ainsi gaspillés chaque année.

Le sentiment prévaut également que le matériel américain domine trop lourdement le marché de l'OTAN. Les pays européens membres de cette organisation — à l'exception du Royaume-Uni et de l'Allemagne — importent de très grandes quantités d'armements « made in USA ». Cela serait parfaitement acceptable si, de leur côté, les Américains importaient du matériel européen en quantités appréciables. Tel n'est pas le cas : les Etats-Unis vendent à l'Europe dix fois plus d'armements classiques qu'ils ne lui en achètent. Il est certain que l'existence, de l'autre côté de l'Atlantique, de barrières à caractère technique ou autre ne facilite pas la tâche des fabricants d'armes européens.

Il faudrait donc pouvoir transformer cette voie à sens unique en une voie à double sens. Il faudrait également que les pays européens producteurs d'armements et surtout la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne parviennent à mieux satisfaire les besoins de leurs partenaires de la Communauté. Or, jusqu'à présent, leurs exportations — d'ailleurs fort importantes

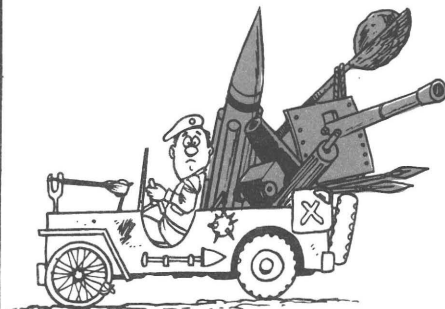
— ont été dirigées surtout vers les pays en voie de développement.

Ces préoccupations ont été exprimées à mainte reprise au Parlement européen. Dès 1977, en effet, M. Egon Klepsch, (démocrate chrétien, Allemagne) présentait un rapport demandant à la Commission européenne de mettre au point un programme d'action pour la production et le développement d'armements classiques dans le cadre de la politique industrielle commune.

Ce rapport, qui fut adopté par le Parlement, déplorait notamment la duplication trop fréquente des efforts en matière d'armement dans la Communauté et il suggérait d'y mettre fin par une meilleure coordination des commandes. Il soulignait la nécessité d'une rationalisation de la recherche et du développement en la matière, de façon à mieux satisfaire les besoins de la « clientèle » européenne.

Le Parlement invitait donc la Commission à prendre une initiative en vue d'une telle coopération, cela en formulant des propositions tendant à la restructuration de l'industrie européenne des armements et à une éventuelle coordination des activités de la Communauté et du « Groupe de programmation indépendant européen ». Précisons que ce groupe est un organisme de l'OTAN chargé de coordonner les commandes militaires.

Sans être d'accord sur tous les points soulevés par le Parlement européen, la Commission avait, en son temps, promis d'étudier le problème dans son ensemble.



Les résultats de cette étude ont été récemment communiqués au Parlement dans une nouvelle communication personnelle de M. Etienne Davignon membre de la Commission responsable du secteur industriel.

Celui-ci indique tout d'abord que, depuis l'adoption du rapport Klepsch, la situation s'est clarifiée. Ainsi, il est devenu évident que les idées du Parlement n'ont reçu qu'un accueil mitigé de la part des gouvernements : ceux-ci tiennent à conserver leur indépendance en matière de défense nationale et d'armements.

Les raisons de cette attitude sont, bien entendu, à la fois politiques, militaires et économiques. Les industries de la défense nationale sont à la fois de grandes exportatrices et de très grands employeurs. D'où la réticence des gouvernements à l'idée d'une intégration qui risquerait d'entraîner des pertes d'emplois et le partage avec d'autres de très fructueux marchés d'exportation. On n'écarte pas l'idée d'une certaine collaboration internationale mais uniquement au « coup par coup ».

L'argument du double emploi des efforts de production et de recherche, avancé par le Parlement, est retourné par les militaires contre ses auteurs. En effet, l'existence d'une très grande variété de systèmes d'armes au sein de l'Alliance atlantique rend plus difficile la mise au point par l'ennemi potentiel de contre-systèmes efficaces.

Enfin, dernier argument contre le rapport du Parlement européen : la coordination des fabrications existe déjà : elle est assurée, précisément, par le Groupe de programmation de l'OTAN.

En dépit de tout cela, M. Davignon estime indispensable le renforcement, sous une forme ou sous une autre, de la coopération entre les industries d'armements des pays membres. Les efforts en vue d'une véritable politique industrielle commune ne sauraient en effet exclure les fabrications militaires. Celles-ci, d'ailleurs, débordent sur d'autres secteurs : développement technologique, emploi, etc.

M. Davignon estime qu'un effort de coordination pourrait être bénéfique dans un domaine au moins : celui de la technologie avancée, en particulier la microélectronique.

On sait qu'il s'agit là d'un secteur d'une importance primordiale pour l'économie européenne dans son ensemble, un secteur où les intérêts des civils et des militaires se recoupent. C'est ainsi que certains projets de recherche et développement entrepris à des fins militaires peuvent s'avérer hautement bénéfiques dans le secteur civil.

Mais l'inverse est également vrai. Ainsi, la Commission européenne a présenté des propositions relatives à l'expansion de l'industrie microélectronique européenne et de son marché. Pourquoi une telle démarche resterait-elle confinée au seul secteur civil ? Pourquoi ne tiendrait-elle pas compte également des besoins militaires ?

Avant que des initiatives puissent être prises, il convient toutefois d'avoir une image exacte de la situation dans le secteur européen des armements (production et ventes) et de mieux connaître la capacité technologique européenne ainsi que les besoins à satisfaire.

Cela pourrait se faire grâce à la création d'une « unité d'analyse » qui serait chargée de rassembler toutes informations concernant les besoins et les développements à venir, de les examiner et de présenter des options possibles aux instances de décision politique.

Une telle unité aurait à répondre à une multitude de questions. Quel serait l'impact, sur les plans militaires et industriel, de tel projet émanant d'un ou plusieurs pays ? Quelle forme de coopération pourrait, à la lumière des expériences passées, offrir les meilleurs garanties de succès ? Quels développements technologiques à long terme devraient retenir l'attention des pays de la Communauté, compte tenu des besoins futurs en armements ?

Autre possibilité, liée à la première : la création d'un cadre de consultation entre les Etats membres de la Communauté et la Commission européenne. M. Davignon est en effet conscient du rôle crucial que les commandes publiques peuvent jouer dans le progrès technologique. Il serait donc souhaitable, par exemple, de parvenir à une certaine coordination des commandes entre les secteurs qui sont clients de la microélectronique. Le secteur des armements est l'un d'eux. Une telle coordination permettrait d'élargir le marché européen de la microélectronique, d'où un avantage certain pour les industries intéressées. C'est pourquoi le vicomte Davignon suggère de créer un organisme spécial de consultation entre la Commission et les Etats membres.

Le Parlement européen va examiner prochainement la communication de M. Davignon. Dans l'intervalle, celui-ci aura étudié les mesures pratiques à prendre, en se fondant sur la nécessité d'une coopération entre les Etats membres. Il est évident qu'une telle coopération ne pourra se réaliser que sur base d'un consensus entre les intéressés.

Le vicomte Davignon est convaincu que, si l'Europe des Dix veut rester dans le peloton de tête des nations industrielles, préserver son indépendance et maintenir un taux de croissance acceptable, la collaboration est indispensable dans le domaine des armements comme dans les autres.

Une question de confiance

Il y a quelque deux décennies, un candidat à la présidence des Etats-Unis mit littéralement knock-out son adversaire en demandant aux téléspectateurs américains : « Achèteriez-vous une voiture d'occasion à cet homme-là ? » Trop d'électeurs durent convenir que l'autre n'eût pas résisté à pareil test de confiance...

Cette question, c'est un peu celle qu'on posée les enquêteurs d'*Eurobaromètre* (bien qu'en des termes fort différents, bien sûr) à un « échantillon représentatif » de citoyens des différents pays de la Communauté. Cette enquête avait un caractère à la fois introspectif et général : entendez par là que les répondants ont été interrogés à la fois sur le degré de confiance qu'ils accordent à leurs compatriotes et sur celui qu'ils accordent aux autres citoyens de la Communauté. Notons que, pour la première fois, ce sondage portait notamment sur la Grèce.

Première constatation : l'adage selon lequel « ce qui est petit est gentil » s'est trouvé confirmé dans l'esprit des personnes interrogées. En effet, ce sont les ressortissants des petits pays qui, dans l'ensemble, inspirent le plus confiance aux autres citoyens de la Communauté : on achèterait une voiture d'occasion plus volontiers à un Danois, à un Luxembourgeois ou à un Belge qu'aux habitants des grands pays. Et pourtant, les connaissances que l'on a des petits pays sont remarquablement floues : priées de préciser ce qu'elles savent sur ces derniers, plus d'un quart des personnes interrogées ont dû avouer leur ignorance, qu'il s'agisse du Luxembourg, de la Grèce ou de l'Irlande. D'autre part, les Danois semblent plus hésitants que leurs voisins en ce qui concerne leur propre crédit moral : 18 % d'entre eux ne savent pas très bien s'ils méritent la confiance qu'ils suscitent...

Cependant, ce sont les Italiens qui se méfient le plus de leurs compatriotes, encore que nettement moins que lors du dernier sondage similaire, en 1976. Il faut dire qu'ils se méfient également des autres nationalités et que celles-ci le leur rendent bien — bien qu'un peu moins que naguère.

En règle générale, les peuples en qui on a confiance tendent réciproquement à avoir confiance dans les autres et cela est particulièrement vrai des Danois. Les Luxembourgeois forment l'exception : honorés de la confiance des Européens et partageant cette bonne opinion, il ne sont pas particulièrement euphoriques en ce qui concerne les autres.

Ce sont les Allemands qui ont le plus confiance en leurs concitoyens. Il est assez remarquable, d'ailleurs, que le degré de confiance accordé aux Allemands et aux Français par les autres peuples de la Communauté d'origine à Six, ait augmenté. Dans l'ensemble, les Français tendent à se fier plus volontiers que les Allemands aux autres peuples. Quant aux

Britanniques, leur crédit, qui avait sensiblement diminué entre 1970 et 1976, a retrouvé aujourd'hui son niveau antérieur. Par ailleurs, les résultats du sondage 1980 sont fort semblables à ceux de 1976.

L'enquête d'*Eurobaromètre* a porté sur les opinions entretenues au sujet des Espagnols et des Portugais. Résultat : une légère majorité négative. Par contre, en ce qui concerne l'autre pays méditerranéen, la Grèce, les avis répartissent également entre les deux plateaux de la balance.

Quant aux degrés de confiance accordés aux pays tiers, comme la Suisse, l'Amérique, le Japon, la Chine et l'URSS, ils n'ont guère varié au cours de la dernière décennie. En tête : les Suisses, suivis de près par les Américains. Majorité positive également pour les Japonais. Les Soviétiques et les Chinois, par contre, inspirent de la méfiance. Mais, alors que ce sentiment s'est maintenu au même niveau depuis 10 ans en ce qui concerne les premiers, par contre l'image de marque des Chinois s'est nettement améliorée.

Le même sondage a étudié l'humeur des Européens vis-à-vis de la Communauté elle-même. On leur a également demandé s'ils sont satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays.

Sur le second point, on constate que la satisfaction domine nettement au Luxembourg, en Allemagne et au Danemark, mais qu'elle est très faible en Italie. Cependant, si l'on compare les résultats de 1980 et ceux de la 1976, on s'aperçoit que les Danois sont moins satisfaits qu'avant et qu'il en est de même pour les Néerlandais, les Irlandais et les Belges. Chez ces derniers, les mécontents forment maintenant la majorité. C'est le cas également en France avec 52 % de mécontents.

Envers l'Europe, les avis demeurent largement positifs : l'idéal de l'unification européenne domine toujours, avec des indices variant de 48 % au Danemark à 84 % au Luxembourg. Cependant le résultat d'ensemble est inférieur à celui enregistré lors du dernier sondage. On enregistre, bien sûr, une diminution parallèle du nombre de ceux qui estiment que, l'un dans l'autre, la Communauté « est une bonne chose ». Cette diminution est particulièrement sensible en France où les réponses positives sont passées de 67 % fin 1975 à 47 % fin 1980. Au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Italie, les avis positifs sont toujours très nettement majoritaires. Par contre, la marge est faible au Danemark, tandis qu'au Royaume-Uni les désenchantés l'emportent dans la proportion de deux contre un...

Les Européens se sentent toujours assez peu concernés par la question de l'élargissement de la Communauté. La plupart des répondants en sont cependant partisans. Les avis positifs semblent largement fonction de l'opinion que l'on a en ce qui concerne l'appartenance de son propre pays à la Communauté. Autrement dit, les Italiens, les Allemands et les Néerlandais, satisfaits de faire partie de la Communauté, sont aussi les plus désireux d'y accueillir de nouveaux membres.

L'EUROPE ET VOUS

**Apothicaire
sans frontières ?**

Si tout va bien, les pharmaciens — comme déjà les médecins, dentistes, infirmières, vétérinaires et sages-femmes — devraient avoir prochainement l'autorisation d'exercer leur profession dans n'importe quel pays de la Communauté.

En effet, la Commission européenne a transmis au Conseil de ministres une proposition relative à la reconnaissance mutuelle des diplômes de pharmacien et à la définition de normes communes pour l'exercice de cette profession.

Bien entendu, cette proposition ne deviendra directive qu'après avoir été approuvée par les ministres. Encore faudra-t-il que certains Etats membres ne traînent pas trop les pieds. L'expérience passée prouve que c'est trop souvent le cas, comme l'a indiqué la Commission dans la réponse qu'elle a donnée à la question d'un parlementaire européen, M. Vincent Ansquer (démocrate européen de progrès, France).

M. Ansquer avait demandé où en est la mise en œuvre des deux directives permettant aux dentistes de pratiquer dans n'importe quel pays de la Communauté. Il était prévu que cette législation entre en vigueur en janvier 1980 (en juillet 1984 en Italie, en raisons de circonstances particulières).

La Commission a indiqué au parlementaire que jusqu'à présent trois pays seulement — le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark — lui ont adressé les documents nécessaires à l'application des directives sur leur territoire.

Les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ne les appliquent encore que partiellement. En France, la procédure est en cours.

Compte tenu de cette situation, la Commission a décidé de mettre en œuvre la procédure de contrainte prévue pour les récalcitrants. Ces derniers risquent d'être bientôt traduits devant la Cour de Justice européenne.

L'été, ensemble

C'est simultanément — en l'occurrence dans la nuit du 28 au

29 mars — que, d'Edimbourg, à Heraklion, les citoyens de la Communauté européenne avanceront d'une heure leurs pendules, pendulettes, montres à quartz, horloges de grand-mère et autres réveils matins. M. Georges Kontogeorgis, le nouveau membre grec de la Commission européenne, l'a confirmé devant le Parlement européen. C'est la première fois que le passage à l'heure d'été aura lieu en même temps dans les dix pays.

Et la fin de l'heure d'été, sera-t-elle également synchronisée ? Patience ! on ne peut pas aller plus vite que les aiguilles d'une montre et les ministres n'ont pas encore approuvé une proposition de la Commission fixant à la nuit du 10 au 11 octobre le passage à l'heure d'hiver. M. Kontogeorgis espère cependant qu'un accord interviendra avant... 1983, avec la participation de plusieurs pays tiers. Déjà la Suisse a annoncé son intention de passer à l'heure d'été en même temps que les Dix et de revenir à l'heure d'hiver le 27 septembre.

Rappelons que c'est en juin dernier que les ministres des Neuf s'étaient mis d'accord sur le début de l'heure d'été. Le dixième Etat membre a acquiescé.

**Du travail pour
les jeunes**

Encore un bilan : plus de 400.000 Européens ont bénéficié, depuis leur institution il y a deux ans, des crédits réservés, dans le cadre du Fonds social européen, à la lutte contre le chômage des jeunes.

Sur les quelque 8,2 milliards de FB ainsi dépensés, les trois quarts ont servi à subventionner le recrutement de jeunes en vue d'une formation professionnelle dans l'entreprise ainsi que l'octroi de bourses d'apprentissage, etc. A signaler également, les subventions destinées à financer l'emploi de jeunes dans des activités à caractère social. Exemple : la rénovation de logements occupés par des personnes âgées.

Le Fonds social a pu couvrir de 50 à 55 % des frais de recrutement et de 6,5 à 22 % des frais d'emploi.

Les subventions communautaires se sont réparties de la manière suivante : Italie : 2,5 milliards de FB; France : 2,3 milliards de FB; Royaume-Uni : 1,5 milliard de FB; Allemagne :

552 millions de FB; Belgique : 470 millions de FB; Irlande : 375 millions de FB; Danemark : 154 millions de FB; Pays-Bas : 35 millions de FB; Luxembourg : 12,2 millions de FB.

**A l'école de
l'écologie**

Les ministres de la Communauté ont approuvé le mois dernier un programme quinquennal de recherche dans le domaine de l'environnement. Doté de 1,7 milliard de FB, ce programme comprendra deux volets : d'une part la protection de l'environnement en général, d'autre part d'importantes recherches climatologiques.

Au cours de la même réunion, les ministres des Dix ont approuvé un programme quadriennal de recherche visant à améliorer la formation scientifique et technique dans la Communauté. Il coûtera 357 millions de FB.

**Pour une croissance
respectueuse de
l'écologie**

Le Bureau européen de l'environnement qui, comme son nom l'indique, représente les principales organisations écologiques des Etats membres de la Communauté, a adressé à M. Gaston Thorn, président de la Commission, un long memorandum dans lequel il demande que l'on tienne davantage compte des facteurs écologiques dans la mise en œuvre des programmes de développement industriel.

Le document, qui définit les vues du Bureau en ce qui concerne les quatre années à venir, indique que l'écologie est sérieusement négligée dans le contexte économique et proclame que seule une société soucieuse de la défense des ressources naturelles aura, à long terme, des chances de survie et de prospérité.

Le Bureau souhaite donc une croissance économique qui bannira le gaspillage des ressources non-renouvelables, comme le pétrole et les minerais métallifères, et qui aura également le souci du bon usage des ressources renouvelables, comme l'eau et le sol.

Les auteurs du memorandum demandent également qu'il soit davantage tenu compte des droits de l'individu et ils soulignent que les générations actuelles ont le devoir de laisser aux générations futures une biosphère saine.

Rappelons que le nouveau membre de la Commission responsable des problèmes d'environnement est M. Karl-Heinz Narjes. Celui-ci devrait prochainement exposer quelles sont ses priorités pour la durée de son mandat.

**Chômage : forte
aggravation chez
les plus prospères**

Le chômage a continué de s'aggraver au cours de ces derniers temps dans l'ensemble de la Communauté européenne : fin décembre on comptait 7.9 millions de sans-emploi, soit 7,2 % de la population civile active. De novembre à décembre, le nombre de chômeurs a augmenté de 4,2 %.

L'aggravation a été générale mais très variable selon les Etats membres. C'est l'Allemagne qui a enregistré la plus forte augmentation : 15,6 %. Venaient ensuite le Danemark (10 %), les Pays-Bas (8,7 %) et le Luxembourg (7,9 %).

Ces taux marquent la poursuite d'une tendance qui s'était déjà manifestée en septembre. C'est ainsi qu'au cours des trois derniers mois de l'an dernier, le chômage a augmenté de 36 % en Allemagne, de 35 % au Luxembourg, de 33 % au Danemark et de 20 % aux Pays-Bas.

La plupart des pays qui accusaient déjà une forte proportion de chômeurs ont enregistré cette fois-ci (de novembre à décembre) des augmentations nettement plus faibles : 3,8 % au Royaume-Uni, 1,2 % en France et en Belgique, 0,6 % en Italie. Seule l'Irlande a connu une augmentation importante (6,3 %) s'ajoutant à une situation de l'emploi déjà mauvaise. Les chiffres concernant la Grèce ne sont pas disponibles.

Sur l'ensemble de l'année 1980, l'aggravation pour la Communauté a été consternante : on est passé du taux de 5,7 % de la population active à celui de 7,2 %. Le taux de chômage masculin est passé de 4,9 à 6,6 %, celui du chômage féminin de 6,9 à 8,3 %.

Aides aux projets belges

2e tranche 1980 - Fonds Social Européen

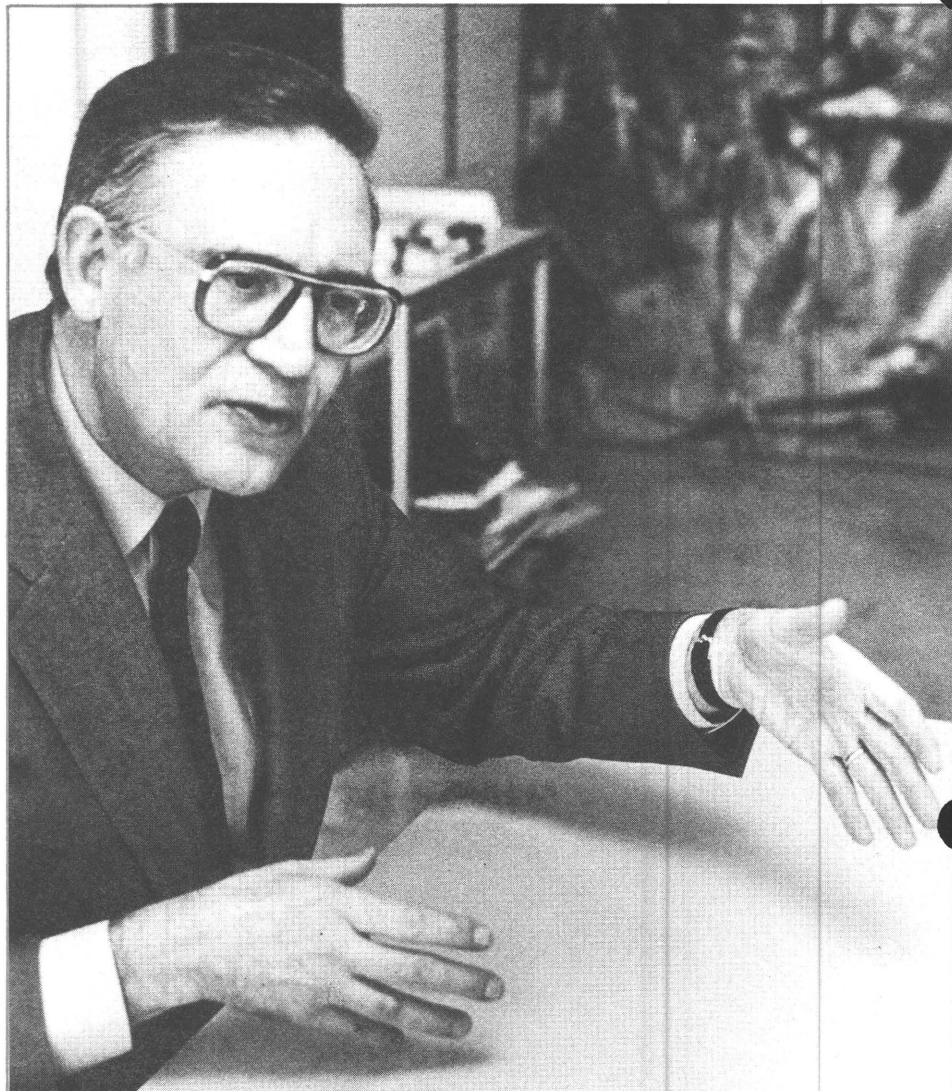
| Bénéficiaires | Projets | Contribution du FS en FB | Nombre de personnes concernées |
|--|---|--------------------------|--------------------------------|
| Migrants | | | |
| 1. ONEM | Cours d'enseignement linguistique destinés à des travailleurs migrants d'origine latino-américaine. | 15.405.006,9 | 100 |
| 2. Foyer des jeunes Bruxelles | Préparation professionnelle, intégration socio-professionnelle et initiation à la vie professionnelle. | 2.475.000 | 260 |
| 3. Foyer des jeunes Bruxelles | Préparation professionnelle, intégration socio-professionnelle et initiation à la vie professionnelle de jeunes marocains de 15 à 17 ans. | 2.118.000 | 260 |
| 4. Service des Migrants. Vilvoorde | Cours de langue néerlandaise pour travailleurs migrants adultes et classes enseignement spécial post-scolaire pour enfants migrants en vue de leur intégration. | 700.000 | 125 |
| 5. ASBL Le Piment. Bruxelles | Formation de base (langues) en milieu adulte immigré. Formation des formateurs. | 844.092 | 100 |
| 6. Conseil Consultatif des Bruxellois n'ayant pas la nationalité belge | Enseignement linguistique pour migrants. Adaptation socio-professionnelle pour adultes et enseignement bi-culturel pour enfants. | 575.000 | 345 |
| 7. Conseil Consultatif des immigrés de St Josse ten Noode | Initiation professionnelle et enseignement linguistique. | 178.500 | 20 |
| 8. Conseil Consultatif des immigrés de St Josse ten Noode | Initiation professionnelle à dominante linguistique pour jeunes migrants. | 86.538 | 15 |

| | | | |
|---|---|---------------|---|
| 9. Service Social des étrangers. Bruxelles | Enseignement individualisé pour jeunes de 15 à 18 ans exclus des circuits traditionnels d'enseignement. | 2.076.641 | 90 |
| 10. Ministère de la Communauté française. | Enseignement linguistique pour migrants adultes. Formation des formateurs. | 5.466.500 | 1.300 |
| 11. Institut Saint Laurent, Liège | Classe atelier d'orientation professionnelle adaptée aux enfants de travailleurs migrants. | 1.141.779 | 50 |
| 12. Conseil Consultatif des immigrés de Charleroi | Classes d'accueil adaptées aux enfants de travailleurs migrants. | 607.000 | 42 |
| Jeunes | | | |
| 13. ONEM | Mise au travail de jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'un premier emploi en régions prioritaires jeunes (Brabant, Hainaut, Limbourg, Liège et Namur) | 106.426.804 | 6.879 jeunes pour la période 1/7/79 au 30/6/80 |
| | | 120.036.051 | 7.580 jeunes pour la période 1/7/80 au 31/12/80 |
| 14. ONEM | Embauche supplémentaire pour jeunes demandeurs d'un premier emploi de moins de 25 ans en régions prioritaires jeunes. | 42.120.000 | 2.808 jeunes durant la période 1/7/79 au 31/12/79 |
| | | 28.080.000 | 1.872 jeunes durant la période 1/1/80 au 30/6/80 |
| | | 66.614.954 | 6.070 jeunes durant la période 1/7/80 au 31/12/80 |
| Régions | | | |
| 15. ONEM | Programme continu de formation professionnelle de travailleurs en chômage ou menacés de chômage dans les régions prioritaires. | 164.985.308,7 | 1.977 |
| Handicapés | | | |
| 16. Fonds National de Reclassement Social des Handicapés. | Formation-adaptation et réadaptation professionnelle des handicapés en vue de leur intégration dans un emploi en économie libre. Adaptation des postes de travail | 9.894.420 | 81 |
| | | 59.072.440 | 622 |

Les Belges au Parlement européen

Bert Croux :

« On ne peut ranger le nucléaire dans la boîte à Pandore »



EURinfo : Vous êtes originaire du Limbourg, de cette « Eurégion » qui a toujours été un carrefour où se rencontraient Allemands, Néerlandais et Flamands. Dans ce triangle, les gens parlent des langues présentant de nombreuses similitudes.

On y fête ensemble le carnaval avec le même enthousiasme et les charbonnages ont attiré des travailleurs de toutes les nationalités de l'Europe.

Et pourtant, les Limbourgeois ont la réputation d'être chauvins, très attachés au pays natal. A quel point les Limbourgeois sont-ils Européens ?

Bert Croux : Je relativiserai le chauvinisme des Limbourgeois, un Anversois ou un Bruxellois l'est tout autant. Bien que le Limbourg ait longtemps été coupé du centre du pays, on a toujours eu de nombreux contacts par delà les frontières. Dans la vie populaire, le carnaval comme vous le rappelliez, les échanges de sociétés de musique et dans d'autres domaines il y a des contacts très enrichissants.

Je considère d'ailleurs qu'un homme politique européen doit travailler à trois niveaux : européen, national et d'abord dans sa propre région.

Bert CROUX (CVP-EVP)

54 ans (né le 6 mars 1927 à Bilzen).
Marié, 4 enfants.
Docteur en droit, bachelier en philosophie.
Conseiller juridique d'entreprise.
Echevin à Bilzen de 1953 à 1961.
Conseiller provincial du Limbourg de 1961 à 1977.
Député permanent au conseil provincial du Limbourg de 1967 à 1977.

C'est pour moi une dimension essentielle. Lorsque je consulte mon agenda du début février p. ex., je constate que j'ai une réunion avec des représentants syndicaux de l'Eurégion, donc du Limbourg belge, du Limbourg hollandais, d'Aix-la-Chapelle et de Liège.

Nous y discutons de problèmes qui nous concernent tous : le problème des travailleurs frontaliers, le travail au noir,

Sénateur CVP de l'arrondissement de Hasselt-Tongres-Maaseik depuis 1977. Membre de la direction nationale et du bureau national de CVP.

Vice-Président de l'Union européenne des mandataires démocrates-chrétiens des pouvoirs locaux et régionaux. Président du Conseil économique limbourgeois et de la SDR limbourgeoise de 1975 à 1977.

Co-fondateur du Centre Universitaire Limbourgeois.

Membre du PE élu en juin 1979, membre de la commission de l'énergie et de la recherche.

le « trafic » des travailleurs immigrés, le chômage plus élevé caractéristique des régions frontalières où les structures économiques sont toujours plus faibles et où en temps de crise le chômage croît plus rapidement. Vendredi je dois parler à Aix-la-Chapelle de l'harmonisation des diplômes, un réel problème dans notre région : des gens qui ont fait leurs études à la Technische Hochschule et qui veu-

lent travailler à Heerlen (Pays-Bas). Et le samedi, je rencontre mes collègues du Christen Democratisch Appel (CDA) afin de préparer ensemble une action en vue du Conseil européen qui doit se tenir à Maastricht.

EI : Le Limbourg est une région périphérique, mais elle a cependant joué un rôle non négligeable dans la Communauté européenne de par la présence du charbon.

Votre parti a plaidé en janvier encore pour la revalorisation du charbon campinois. Quel rôle peut-il jouer actuellement dans l'approvisionnement en énergie ?

B.C. : Au niveau européen, on désire reconsidérer la fonction accordée au charbon dans le cadre de la politique énergétique. En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, depuis 1974 déjà on voulait constituer un « noyau de sécurité ».

Il ne reste pour ainsi dire de charbon qu'au Limbourg. En 1980, la Belgique a consommé environ 22 millions de tonnes de charbon dont près de 6 millions de tonnes venaient des bassins campinois...

C'est donc une part considérable que nous produisons nous-mêmes. Mais cette industrie charbonnière est fortement subventionnée. Nous approchons des 12 milliards FB, ce qui est énorme.

Tous les charbonnages du continent sont pourtant sur la même galère. Si l'on s'en tenait au seul critère économique, selon les experts, on devrait fermer tous les bassins d'Europe continentale et la moitié des bassins britanniques. Mais on n'y songe pas car le charbon gagnera de valeur à cause de l'évolution des prix et des besoins en énergie.

Pour la Belgique, il faudrait développer une stratégie à long terme au lieu de cette politique au jour le jour ou de ces improvisations annuelles que nous connaissons. Dans l'industrie minière, les investissements ne sont opérationnels qu'à long terme, après 8 ou 10 ans de préparation.

Pour la période allant d'ici à l'an 2000, nous souhaitons une stratégie de gestion industrielle. Elle est également nécessaire afin de motiver davantage les cadres et les gestionnaires, cette motivation s'est fort atténuée du fait que l'on ait condamné le charbon. Actuellement on fait des forages et des exploration du sol, il y a des projets de construction d'une centrale électrique à partir du charbon ainsi que d'une usine à coke.

Nous insistons également sur la valorisation du know-how technologique acquis dans les charbonnages campinois dans le domaine de la construction de mines, c'est une connaissance dont on a besoin dans le monde.

EI : Au Limbourg, vous plaidez pour le charbon, au Parlement Européen, où vous siégez à la commission de l'énergie, votre parti, le PPE, se prononce pour un développement de l'énergie nucléaire. En êtes-vous également partisan ?



B. C. : L'analyse du problème mène à la conclusion que l'énergie nucléaire est indispensable au moins pour les 20 ou 30 années à venir.

Bien sûr de nombreuses questions se posent et il y a des objections en matière de sécurité.

EI : Vous plaidez pour le développement du nucléaire. Vous semblez avoir des assurances.

B. C. : La sécurité est particulièrement importante, mais ce n'est qu'un aspect du problème. Nous avons un réel besoin en énergie propre, et il serait trop long d'attendre que les sources alternatives soient opérationnelles. On oublie aussi que toutes les sources d'énergie comprennent des risques. Depuis le début de ce siècle, on dénombre 20.000 victimes dans l'industrie minière, ce qui est énorme.

Lorsque vous allez dans les cimetières limbourgeois, cela peut paraître mélodramatique, mais c'est la réalité, vous trouvez de nombreuses tombes de mineurs jeunes morts à une époque où les prescriptions de sécurité dans les mines n'étaient pas encore aussi contraignantes. Nous courrons aussi des risques avec d'autres formes d'énergie comme l'électricité. Mais dans le cas de l'énergie nucléaire, une éventuelle catastrophe aurait des conséquences immenses dont on ne connaît pas la portée pour l'avenir. Les experts estiment cependant que les risques sont minimes et sont même d'avis que l'on peut les négliger en regard de nos besoins en énergie ce qui n'empêche que les règles de sécurité doivent être renforcées.

Je suis d'accord avec ceux qui y voient un mal nécessaire. Mais cela signifie aussi « nécessaire ». On ne peut plus ranger l'énergie nucléaire dans la boîte à Pandore.

EI : Vous étiez le premier président du Centre Universitaire Limbourgeois et

vous jouez un rôle important dans l'enseignement de votre province où on déplore un taux élevé de chômage des jeunes. L'enseignement peut-il jouer un rôle dans la résorption de ce chômage p. ex. en matière de nouvelles technologies.

B. C. : Structurellement et à terme, il n'y a pas d'autre voie pour lutter contre le chômage des jeunes que d'augmenter les efforts en matière d'enseignement, de formation et de formation permanente, et cela tant au niveau européen que belge. Vu le développement économique à prévoir, on ne fait pas assez pour l'enseignement et la recherche comparé à ce qui se fait aux Etats-Unis ou au Japon. Chez nous, l'industrie scientifique est trop individualiste, égocentriste. Le chercheur scientifique s'isole trop avec le produit de son travail. Un jour, un chercheur a dit : « je ne peux tout de même pas divulguer le fruit de toute une vie de recherche ! »

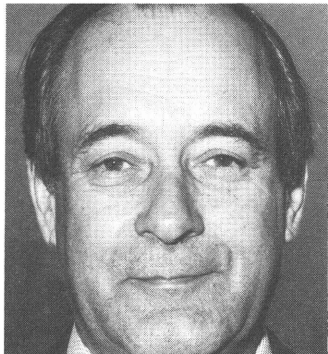
Evidemment c'est le contraire de ce qui devrait se passer. La science ne peut être utile et en même temps progresser que s'il y a une grande ouverture. Ce me semble être un domaine prioritaire et privilégié pour une politique européenne car la science et l'enseignement couvrent un domaine universel et les moyens mis en œuvre dans les différents pays sont en eux-mêmes insuffisants pour assurer le progrès nécessaire et répondre aux défis.

EI : En fait, vous êtes relativement nouveau dans le parlement. Vous êtes sénateur belge depuis 1977, et vous siégez à Strasbourg depuis l'élection directe. Qu'en pensez-vous après plus d'un an de fonctionnement ?

B. C. : Je le considère comme extrêmement passionnant, c'est un formidable élargissement d'horizon, ce qui est peut-être un cliché.

Le manque de compétence législative est un handicap, c'est vrai, il est pourtant inévitable vu les structures actuelles. On ne peut regarder le PE avec les yeux du journaliste à la recherche de l'information sensationnelle, ni avec ceux de l'historien qui « perd son latin » parce que ce parlement ne cadre pas avec les conceptions de droit public dans lesquelles nous étudions normalement l'histoire des institutions du passé. Le Parlement européen n'entre pas dans nos conceptions traditionnelles, justement parce qu'il vise l'avenir. Dans cet avenir il devra recevoir de véritables compétences législatives. Et cet avenir, ce sont les Européens qui doivent le construire.

Nomination



F. Spaak

Monsieur Fernand Spaak vient d'être appelé à remplir les fonctions de chef de cabinet du Président Thorn. Docteur en droit, après un passage à la Fondation Scientifique, M. F. Spaak a débuté sa carrière qui se révéla brillante à la Banque Nationale de Belgique avant d'entrer en 1952 à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier où il fut successivement chef de cabinet des présidents Jean Monnet et René Mayer, puis Directeur des Ententes et Concentrations. En 1960, M. Spaak a été nommé directeur général de l'Agence d'Approvisionnement d'Euratom et Directeur du contrôle de Sécurité à la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

Il devient ensuite Directeur général de l'énergie à la Commission des Communautés Européennes.

De 1976 à 1980 il fut chef de la délégation de la Commission CE aux Etats-Unis. Jusqu'à sa récente nomination, il était chef de la Délégation pour l'Elargissement.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, 73 rue Archimède 1040 Bruxelles.

- Le dossier de l'Europe. Le défi des matières premières. 1/81.
- Le dossier de l'Europe. La Communauté européenne et la protection de l'environnement. 2/81.
- La Communauté à Dix en chiffres. Europe Information, Relations extérieures. 40/80.



Le 21 janvier dernier, le professeur I. Prigogine (deuxième à gauche) de l'ULB, prix Nobel de chimie, a fait un exposé sur le thème « Une politique scientifique pour l'Europe » organisé par la Maison de l'Europe au Bureau d'Information.

Bibliographie P. H. Spaak

La Fondation Paul-Henri Spaak vient d'éditer une anthologie sélective en deux volumes des textes et discours les plus significatifs des trente ans de combats inlassables de P.-H. Spaak pour l'Europe. Cette anthologie couvre la période 1942-1972.

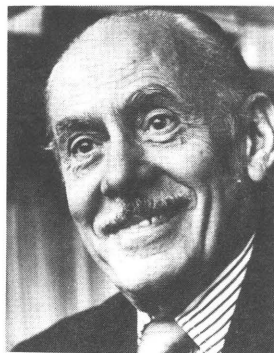
Elle commence par les premières réflexions londonniennes sur l'avenir de l'Europe et s'achève avec le dernier discours de Paris sur l'application nécessaire de la règle majoritaire au sein des organisations internationales. Des textes de liaisons situent les documents dans leur contexte historique et politique.

« La pensée européenne et atlantique de P.-H. Spaak ». Editions Goemare, 21 rue de la Limite - 1030 Bruxelles. 1.850 FB les 2 volumes.

Prix Bentinck

Le prix Adolphe Bentinck a été attribué à Monsieur Emanuele Gazzo, directeur et rédacteur en chef de l'« Agence Europe ».

Ce prix annuel honore la mémoire du diplomate néerlandais Bentinck, dont la vie fut consacrée à défendre un



E. Gazzo

idéal de paix, de liberté et de détente entre les peuples. EUR-info est doublement heureux de l'honneur qui échoit à Monsieur Gazzo, tout d'abord parce qu'il souligne les mérites de lucidité, d'obstination, de courage et d'intelligence d'un homme qui a fait d'une Europe vivante et libre l'idéal de sa vie, et d'autre part, parce que le prix est décerné à un « éditorialiste » et ceci, croyons-nous, pour la première fois.

Agenda

Bruxelles : 21 mars 1981 journée d'études sur les « implications de l'adhésion de la Grèce » organisée par la Vrije Universiteit Brussel. Renseignements complémentaires : D. De Keyzer, Pleinlaan 2 - 1050 Brussel (Bureau M 401), Tél. 02/648.55.40 ext. 2132.

Bruxelles : du 30 mars au 10 avril, la Commission CE organise en collaboration avec le gouvernement chinois une semaine commerciale CE-Chine à laquelle la Chine enverra la plus importante délégation commerciale jamais envoyée dans la Communauté. Près de 300 firmes européennes y prendront part. La semaine commerciale est une occasion inespérée pour les hommes d'affaires européens de nouer des relations commerciales dans une série de secteurs clés. Renseignements complémentaires : Burson - Martseller, avenue Louise, 225 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/640.52.00.

Visites au Bureau

Février. 3. Technische Scholen Heilig Hart - Ninove. 11. Pouvoirs organisateurs de l'enseignement. 13. Groupe universitaire. 16. Landelijke Vrouwen. 18. Institut L. Cooremans - Bruxelles. 19. Journée d'études des facultés de droit néerlandophones. 19. Institut Sainte Victoire - Bruxelles. 23. Institut Ch. Janssens - Bruxelles. 25. Hoger Instituut Technisch Onderwijs - Berchem St-Agathe. 26.

Ecole Alema - Forest.

Mars. 2. Commission européenne des jeunes. 4. St Vincentius - Waterloo. 5. Lunch-débat Maison de l'Europe. 5. Ecole Nursing Pie X - Bruxelles. 6. Athénée Royal - Seraing. 9. Provinciaal Instituut Hoger Onderwijs - Gent. 10. St Paulus - Gent. 17. Jury du concours RTBF. 18. Journée d'études de la section droit du travail KUL. 20 et 21. Réalités du présent. 25. Journée pilote informatique. 26. Facultés sciences économiques des universités de Gent et Leuven.